



L'AVENIR DU NORD

1897-1933

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

EXISTANT DEPUIS PLUS DE TRENTE-SIX ANS.

1897-1933

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Sulte)

ABONNEMENT: \$2.00 par année.

Publié par la Cie de Publication de St-Jérôme Ltée.

SAINT-JEROME, P. Qué.

CHENIER

Directeur politique: Honorable JULES-ED. PREVOST

HENRI GAREAU, Président

Secrétaire de la Rédaction: ANDRE MAGNANT

TRENTE-SEPTIEME ANNEE; NUMERO 11.

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO.

LABELLE

VENDREDI, 17 MARS 1933.

Nos chemins de fer

Une loi de coopération

La Chambre des députés a étudié pendant plusieurs jours le projet de loi concernant les chemins de fer canadiens. Ce projet de loi fut d'abord scruté et adopté par le Sénat.

Cette mesure a pour but d'améliorer la déplorable situation financière des chemins de fer, par la coopération du réseau national avec la compagnie du Pacifique-Canadien.

Qu'il y ait quelque chose à faire en vue de rétablir l'équilibre dans le budget de nos chemins de fer, personne ne le nie. L'état précaire que l'on constate dans les affaires de nos compagnies de transport n'est pas spécial au Canada. Aux Etats-Unis et en France, notamment, la situation n'est pas meilleure. Chez nos voisins du sud, une enquête vient d'être faite qui arrive aux mêmes constatations que l'enquête royale présidée par le juge Duff. Là comme ici, les chemins de fer se sont rendus coupables d'extravagances qui les mettent sur le bord de la banqueroute, maintenant que leurs revenus ont diminué dans des proportions formidables.

An Canada, la question ferroviaire est aggravée par le fait que l'Etat est propriétaire d'un vaste réseau de voies ferrées. Les déficits qui obèrent ce réseau sont à la charge du peuple canadien et lui coûtent, actuellement, un million de dollars par semaine.

De son côté, le Pacifique-Canadien, qui a sur la conscience de folles dépenses comme celles de Lucerne-de-Québec, l'hôtel York, de Toronto, et l'Empire of Britain, voit ses finances embarrasées au point d'être forcé de suspendre le paiement de ses dividendes.

La crise mondiale est aussi, pour une bonne part, responsable du désarroi des chemins de fer, au Canada comme ailleurs.

Le bill qu'étudie le Parlement est basé sur les principales recommandations du rapport Duff. Il comporte trois parties distinctes et essentielles. La première a trait aux chemins de fer nationaux. Trois régisseurs y sont substitués aux dix-sept commissaires actuels. Le président sera nommé pour sept ans et les deux autres régisseurs pour une période moindre. Les régisseurs auront le contrôle du budget annuel des chemins de fer nationaux. Ils soumettront au ministre des finances, en vue de l'examen que le gouverneur en conseil en fera avant de les présenter au Parlement, les réquisitions de fonds pour combler les déficits du revenu, pour servir les intérêts sur les obligations entre les mains du public, pour faire face aux dépenses à compte du capital, et pour rembourser ou retirer les titres arrivant à échéance. Les déficits du revenu ne devront pas être fondés en dette. Les montants que le Parlement aura affectés aux dépenses du capital ne devront pas être distraits pour couvrir les déficits d'exploitation sans l'autorisation expresse du Parlement.

La deuxième partie du projet de loi concerne la coopération entre les chemins de fer nationaux et les chemins de fer du Pacifique. Aux fins de réaliser des économies et d'assurer un service plus rémunérateur, la loi prescriera aux chemins de fer nationaux ainsi qu'à la compagnie du Pacifique de tâcher sans délai de s'entendre pour adopter les mesures, plans et arrangements de coopération, justes et raisonnables.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, ces mesures, plans ou arrangements pourront comprendre, ou être exécutés au moyen de:

a) Nouvelles compagnies ou la prépondérance est constituée par la propriété d'actions, également réparties entre les compagnies;

b) Baux, conventions de confiance, ou autorisations, ou conventions ayant pour objet la mise en commun et le partage des recettes provenant de l'exploitation en commun de parties du trafic-marchandises ou du trafic-voyageurs ou des activités ou services de messageries, télégraphes ou autre exploitation;

c) Voies en commun, droits de passage, propriété en commun, ou conventions d'exploitation en commun, selon la nature de la propriété ou des services compris dans un plan de coopération;

d) Services de grands chemins en commun ou individuels, ou services de grands chemins et de voies ferrées combinés, sous toute forme.

La troisième partie de ce bill important traite de l'Arbitrage en cas de différends.

Des tribunaux seront établis, lorsqu'il y aura lieu, pour régler et décider un différend survenu entre les deux réseaux, ainsi que pour rendre et faire exécuter des ordonnances découlant de ce règlement et de cette décision, et pour déterminer les con-

ditions des mesures, plans ou arrangements convenus ou établis entre les compagnies en conformité de la partie II de la présente loi.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le pouvoir et la juridiction des tribunaux d'arbitrage s'étendront aux différends, tels que définis en la présente loi, relatifs aux mesures, plans et arrangements, ou aux propositions de mesures, plans et arrangements, concernant:

a) L'usage en commun des têtes de lignes;

b) Les droits de passage et la coopération des voies lorsqu'il y aura chevauchement éloigné ou rapproché, ou lorsque ce chevauchement pourra être évité;

c) Le contrôle et la prohibition dans la construction de lignes nouvelles et l'établissement de facilités et de services additionnels lorsqu'aucun besoin essentiel du public ne sera pas en jeu, ou lorsque le résultat serait principalement le partage de trafic déjà assuré adéquatement;

d) L'usage en commun des facilités, lorsque cet usage favoriserait l'économie ou permettrait d'éliminer la duplication ou les facilités ou services non rémunérateurs;

e) L'abandon de lignes, services ou facilités;

f) La mise en commun de toute partie du trafic-marchandises ou du trafic-voyageurs;

g) Les choses découlant nécessairement des matières précitées.

Le Commissaire en chef des chemins de fer du Canada sera le fonctionnaire président tous tribunaux d'arbitrage. La Compagnie du National et la Compagnie du Pacifique nommeront chacune un représentant, et les représentants ainsi nommés constitueront, avec le fonctionnaire président, le tribunal chargé de statuer sur le différend à juger. A l'instance de la Compagnie du National ou de la Compagnie du Pacifique, ou des deux, le président de la cour de l'Equilibrium du Canada pourra nommer deux autres membres pour trancher le différend, après qu'il lui aura été démontré que le différend est d'importance suffisante.

L'une ou l'autre Compagnie pourra invoquer les pouvoirs du tribunal, moyennant requête écrite adressée au Commissaire en chef et exposant de façon concise et succincte l'objet du différend. Le nom du représentant de la Compagnie qui présentera la requête sera notifié au Commissaire en chef, en même temps que la présentation de la requête. Une copie de la requête sera aussitôt transmise à l'autre Compagnie et il y sera joint une demande de nommer son représentant, et cette Compagnie désignera son représentant dans un délai de dix jours à compter de la date de réception de la copie de la requête.

Quand il existera un différend qui, de l'avis du fonctionnaire président, intéressera particulièrement une province du Canada ou la population de cette province, le fonctionnaire président devra donner au procureur général de cette province avis de la requête, de l'objet du différend et de toutes les audiences s'y rapportant.

La décision d'un tribunal d'arbitrage pourra être celle de la majorité de ses membres, et elle sera définitive sur toutes les questions de fait. Aucune procédure en certiorari, même sur un point de juridiction, ne pourra être exercée devant quelque cour, mais en leur lieu et place appel sera interjeté à la Cour suprême du Canada, moyennant autorisation d'un juge de cette cour, sur un point touchant à la juridiction du tribunal, et, moyennant la même autorisation, appel sera interjeté, à la même cour, de toute décision d'un tribunal sur une question de droit.

Nous ne donnons ici, dans le chapitre officiel évidemment, que les lignes de ce projet de loi dont nos lecteurs pourront juger de la portée.

La partie qui touche au tribunal d'arbitrage a surtout soulevé des objections. Il nous paraît, pourtant, qu'elle est essentielle pour l'efficacité de cette coopération que l'on désire et qui est plus nécessaire que jamais.

Il ne peut être question de fusionner les chemins de fer nationaux et le Pacifique-Canadien, car cette fusion serait au détriment du Pacifique ou de l'Etat. Les chemins de fer nationalisés seront un jour un actif de grande valeur pour le Canada quand la crise économique sera passée et quand on cessera d'exiger d'eux un revenu capable d'amortir la somme insensée qu'ils ont coûtée à l'Etat.

Ces chemins de fer achetés à gros prix par des gouvernements conservateurs maladroits ont trop soucieux des intérêts de leurs amis, ne pourront jamais éteindre leur dette. On doit en faire son deuil. Il faudra bien

MELI-MELO

L'ECONOMIE, VERTU CHRETIENNE

Parlant devant 600 employés de banques d'épargne, de la province de Lombardie, Sa Sainteté le Pape Pie XI a exalté l'économie qui est une des vertus du véritable chrétien.

"L'épargne, a-t-il déclaré, présuppose chez celui qui la pratique plusieurs éléments énergiques qui le font travailler à la fois pour le présent et pour l'avenir. L'épargne présuppose en outre la pratique d'une des vertus cardinales, la tempérance de vie qui signifie le contrôle de soi-même, tempérance modérée par la prudence en sorte que cette vertu ne dégénère pas en avarice."

"L'économie exige que l'on s'accorde une certaine marge dans ses dépenses sans aller jusqu'à se rendre misérable. C'est là une vertu essentiellement chrétienne qui demande une certaine force de renoncement et quelque esprit de mortification et de pénitence. La vie a toujours en besoin d'économie."

Faisant allusion à l'Année Sainte, le Pape déclara que son intention était qu'elle fût une année de rédemption et de réorganisation dans l'exact accomplissement des devoirs de la vie chrétienne, une augmentation de richesses, de vertus et de bonnes œuvres.

Cette orientation vers une vie plus chrétienne, a ajouté le Pape, m'inspire la confiance que, malgré les nuages qui assombrissent l'horizon, cette année commémorative marquera l'arrêt de la crise universelle qui oppresse le monde. L'humanité sera à même ensuite de respirer plus librement.

QUI VEUT L'UNION ?

Sir Arthur Currie a parlé ces jours derniers de la nécessité d'un gouvernement unioniste, à Ottawa. M. Bennett n'a pas l'air d'en vouloir, M. King non plus, la masse de leurs partisans non plus. Alors, qui voudrait un nouveau ministère unioniste ? Trois groupes financiers, selon ce qu'écrivit M. Léopold Richer, du Droit: les chefs et les grands actionnaires du Pacifique Canadien, qui comptent sans doute que le nouveau régime régnerait à l'avantage de cette compagnie; la situation ferroviaire présente; maints grands banquiers qui estiment que c'est eux qui devraient gouverner le pays, au fond, et auxquels M. Bennett tient parfois vigoureusement tête, à ce que nous savons; enfin, l'équipe de la grande finance privée, dont les membres "ont une très haute opinion de leur nécessité et sont prêts à considérer le bien général, à condition qu'il soit lié à leur propre intérêt". Or, jusqu'ici, aucun des chefs de nos partis politiques n'a voulu se plier à toutes les exigences de ces trois groupements, qui se considèrent encore assez forts pour tenter d'imposer une dictature financière au pays. Un ministère d'union, présentement, ce serait la coalition des puissances d'argent en vue d'affermir leurs positions ébranlées. Quels que soient les défauts du régime de parti, cela n'empêche pas qu'un gouvernement de parti vaut encore mieux qu'une coalition de la haute finance en vue de dominer et de diriger un pays. Nous avons assez payé — et nous payons lourdement de ce temps-ci — pour réparer les erreurs de tant de puissances gens que nous faisons bien de ne pas vouloir d'un gouvernement dont ils seraient les maîtres absolus.

G. P.

(Le Devoir)

OEUVRE BIENFAISANTE DES UNITES SANITAIRES

Le docteur Alphonse Lessard, directeur du service d'hygiène de la province de Québec, parlait, il y a quelques jours, aux membres de l'Association des médecins de l'ouest de Montréal, du bien accompli par les unités sanitaires de comté.

"Le plus grand pas, a-t-il dit, qui ait été fait en faveur de la santé publique, ce fut en 1926, lors de l'institution des unités sanitaires de comté à l'usage des populations rurales. Ces unités sanitaires ont nécessairement leur répercussion sur les villes car ces villes s'alimentent

qu'on le comprenne un jour et qu'on le classe, sur ce point, comme nos canaux qui ont coûté plus d'un milliard au pays et sur les revenus desquels le Canada n'a pas compté et ne comptera jamais pour être remboursé de leur coût élevé.

Pour le moment, nous devons fortifier la coopération de nos compagnies de chemins de fer pour réaliser des économies et assurer un service plus rémunérateur. Or, c'est ce que veut le projet de loi que nous venons de résumer.

JEP

A l'approche d'un scrutin

En temps d'élections, règle générale, n'importe quel m'as-tu-vu, traîne-fesse ou eul-de-jatte prend une subite importance, sinon celle qu'il possède effectivement, du moins celle qu'on lui fait facilement croire qu'il a. Aussi bien le droit de suffrage confère-t-il à un grand nombre non seulement le privilège de voter mais encore celui de se rendre ridicules, parfois, et même d'embêter les autres, souvent. Un conseil à cette catégorie bien spéciale de voteurs aurait toutes les chances d'être accueilli de la même manière qu'un mastodonte le serait chez les martiens. Nous y renonçons.

Par contre il y a la masse des électeurs qui savent se taire. Nous croyons que ce sont surtout ceux-là qui savent aussi penser. Moins bavards, moins bryants, moins encombrants, c'est sûr, ils sont par bonheur les plus nombreux, les plus sages, les plus réfléchis. Nos remarques leur sont en conséquence destinées.

Une élection municipale se profile sur l'horizon. Trois conseillers sortent de charge: MM. Girardeau, Lessard et Lacasse. Le terme d'office du maire, M. Cherrier, expire également cette année. Il y aura donc, au conseil, quatre vacances à combler. Il n'en faut pas davantage pour déclencher beaucoup d'animation. L'appel nominal des aspirants se fera le 27 mars. La votation suivra, le 3 avril. D'ici là il y a place pour beaucoup de curiosité, beaucoup de potins et encore plus de grabuge.

Nous tenons de source autorisée que MM. Cherrier, Lessard et Girardeau se porteront de nouveau candidats. M. Lacasse s'y refuse. Il n'a cependant pas dit son dernier mot. Telle est, pour l'heure, la situation qui se précise chez nos mandataires dont la réélection devient obligatoire. Les intentions de l'opposition se dessinent moins clairement.

A vrai dire, il n'y a pas d'opposition. Je m'explique. J'entends par là qu'il y a beaucoup moins d'oppositions que d'opposants aux candidatures déjà connues. De l'opposition, cela voudrait dire une opinion publique défavorable, un courant adverse généralisé, un sentiment d'approbation répandu chez tous, le rejet en bloc de la gestion des administrateurs actuels. Tel n'est pas le cas. C'est même le contraire qui est vrai.

Il est en effet notoire qu'un petit groupe d'opposants s'agit, depuis des semaines déjà, et s'esquinte à susciter des candidatures. Il est également notoire que ces opposants n'ont encore obtenu aucun succès. Les refus qu'ils ont au contraire essuyés jusqu'ici, de la part des gens sérieux chez qui ils sont allés frapper, dénotent, à n'en pas douter, le peu de poids de leur influence la faiblesse de leur cause, la futilité de leurs griefs (personnels en pus d'un cas).

Dans les circonstances, il semble que la logique a suffisamment de faits devant elle pour s'exercer tout de suite à bon escient. D'un côté, des citoyens qui ont déjà la confiance et l'estime de la population — et qui ont en plus fait leurs preuves — signifient dès maintenant leur consentement à continuer d'exercer, pour un autre terme, les fonctions qu'un vote antérieur leur a attribuées. Ceci, c'est le fait précis, contrôlé, acquis. Nous avons ainsi une certitude: celle de ne pas commettre d'erreur en gardant à leurs postes les hommes intègres et compétents qui s'y trouvent déjà. Aucun scandale, aucune malversation n'a marqué leur passage à l'hôtel-de-ville. Notre état financier démontre en plus la prudence et l'habileté de leur conduite éditoriale: a—progrès du trésor malgré la crise; b—réduction de la taxe malgré l'augmentation des dépenses; c—conditions du chômage atténuées au possible, dans les limites de leur mandat; d—interventions favorables auprès des employeurs; e—obtentions d'octrois et de subsides. Nous ne croyons pas que ces faits puissent être contrariés sérieusement. Nous ne croyons pas surtout qu'il ait été possible à qui que ce soit de faire mieux en l'occurrence, quoi qu'en disent les faiseurs.

Car il se trouve des faiseurs qui le disent, n'en doutons pas. Et ceci, c'est le revers de la médaille. Les mécontents — la plupart des opposants sont des mécontents — s'efforcent à jeter du discrédit sur ceux qu'ils veulent supplanter. Passe encore leur critique. C'est leur droit de trouver à redire. Mais ce qu'ils disent a autrement moins d'importance que l'esprit qui les anime. Il ne semble pas que le seul souci de la chose municipale les obsède pas plus que le bien-être de la communauté ne semble constituer leur unique but. La preuve? C'est qu'ils veulent de l'opposition pour la seule satisfaction de s'opposer. La qualité des candidats reste pour eux secondaire. Nous croyons qu'il se cache là-dessous beaucoup moins de civisme que d'appétits. Nous ne parlons pas ici des gens de bonne foi qui croient sincèrement avoir à se plaindre de l'administration. Ceux-là d'ailleurs se montrent généralement beaucoup plus circonspects dans la recherche de leurs représentants. Nous voulons bien plutôt parler de ceux qui s'opposent par système ou pour leur propre satisfaction.

En présence de ces faiseurs, nous n'hésitons pas à déconseiller la tenue d'une élection contestée. Il semble, à tous points de vue, que notre population a bien autre chose à faire qu'à se chamailler pour des vétilles. Les temps sont trop durs et la misère est trop grande pour que nous nous privions volontairement du concours de citoyens dont nous savons positivement qu'ils veulent et qu'ils peuvent nous aider. Au moins ne leur cherchons pas querelle.

Il serait illogique, croyons-nous, de lâcher la proie pour l'ombre, d'abandonner une certitude pour aller vers l'inconnu. L'heure offre à la majorité de nos concitoyens l'occasion de manifester de la mesure, du jugement, du gros bon sens en un mot. Et c'est en décourageant ceux qui se disent ou se croient capables de faire mieux que les candidats éprouvés dont nous parlons, que nous serons encore le plus sages.

Dans un temps où nous avons plus que jamais besoin de nous tenir et de nous sentir les coudes, ne laissons pas la disorde se glisser chez nous. Et si l'entente que nous prêchons, — une élection sans lutte, — n'avait d'autre résultat que d'épargner à la ville les frais qu'occasionne forcément la tenue d'un scrutin comme aussi, à quelques citoyens, les dépenses qui s'imposent toujours en pareil cas, notre attitude se justifierait encore d'elle-même. Il y a trop de pauvres parmi nous pour que nous n'alimentions pas leur caisse de préférence à toute caisse électorale. Le rôle de l'argent, aujourd'hui, doit être de secourir.

Pierre AUBUT

LE VOTE DES FEMMES

Les femmes n'ont pas encore été bien chancées, cette année, dans leurs revendications à la Législature. De nouveau, par l'entremise du Dr Anatole Plante, député de Montréal-Mercier, elles demandaient le droit de vote. C'était la septième fois qu'elles se présentaient devant les députés avec cette demande qui fut toujours, comme l'on sait, rejetée, avec de légères fluctuations dans le vote. L'année dernière, à la suite d'un débat mémorable, alors que la mesure

encore, quant à la population, aux sources rurales. Ces institutions, ainsi que nos bureaux d'hygiène installés dans les villes sont fréquemment visités par des médecins étrangers qui louent nos méthodes.

"En 1926, nous n'avions que 2 unités sanitaires de comté; en 1932, nous en avions déjà 28. — En ce temps-là, les statistiques démographiques indiquaient que la mortalité infantile était de 442.6 par 1,000 naissances. En 1932, nous avions un progrès immense, nous n'avions plus que 93.8 dans la même proportion.

PAYSAGE EVANGELIQUE

Le calme d'un beau soir est sur la Galilée.
Le lac Gènesareth entre les coteaux dort,
Et les villages clairs qui se penchent au bord
Renversent leur blancheur dans son onde étalée.

Une chaîne de monts, mollement profilée,
Met sa grâce lointaine au fond du bleu décor.
Dans un golfe, une barque à l'ancre vibre encor
D'avoir fendu la mer de sa proue effilée.

A côté d'elle, sur l'arène assis en rond,
Des pêcheurs, dont un hâle ardent dore le front,
Recourent des filets et ralinguent des toiles.

Et debout, enseignant le dogme essentiel,
Le chef resplendissant dans un lever d'étoiles,
Le Christ royal et doux montre du doigt le Ciel.

Louis MERCIER

STATISTIQUES MUNICIPALES

AU 31 DECEMBRE 1932

Valeur estimée des biens imposables (taxe générale) . . .	\$4,539,750.00
Valeur estimée des biens imposables (taxe aqueduc) . . .	4,421,050.00
Valeur estimée des biens imposables ayant une exemption temporaire . . .	506,725.00
Valeur estimée des biens non imposables . . .	1,112,500.00

POUVOIR D'EMPRUNT

Le pouvoir d'emprunt de 25% sur \$5,046,465, est de . . .	\$1,261,616.25
Emprunts actuels . . .	770,056.44

Pouvoir d'emprunt à la disposition du conseil à part l'amortissement . . .	\$ 490,959.81
--	---------------

DETTE DE LA VILLE SUR DEBENTURES

Dettes de la ville sur débentures, au 31 décembre 1931 . . .	\$852,259.73
Plus émission 1932 — Chômage . . .	\$ 26,000.00
Egouts . . .	15,000.00
	41,000.00
	\$893,259.73

Moins montant payé en 1932 à même le budget . . .	\$ 10,103.29
Moins montant payé avec amortissement . . .	\$88,500.
Moins montant payé par emprunt Rec: égouts . . .	15,000 103,500.00 122,603.29

Dettes de la ville au 31 décembre 1932 . .	\$770,656.44
En déduisant le fonds d'amortissement, soit . . .	224,011.49
La dette nette n'est que de . . .	\$546,644.95

Soit \$84,163.17 de moins que la moitié ou 42.33% et une fraction du pouvoir d'emprunt.	
---	--

AMORTISSEMENT DE LA DETTE DE LA VILLE DURANT L'ANNEE 1932

Montant payé % capital . . .	\$ 19,103.29
Augmentation du fonds d'amortissement . . .	26 800.24
	\$ 45,903.53

Dettes per Capita: \$56.84

LA REVANCHE DE LAURIER

En 1911, nous avons assisté, en ce pays, au plus farouche assaut qu'ait jamais subi le parti libéral. Il s'agissait de détruire l'idole du peuple, sir Wilfrid Laurier. Cet homme de vision s'était rendu compte, au cours de sa longue carrière, que le premier espoir commercial du Canada résidait en Amérique et non pas de l'autre côté des mers. Il avait traité avec la Grande-Bretagne et n'avait pas eu tout le succès désiré. Rien n'est plus compliqué, plus incertain, plus aléatoire qu'un traité de commerce avec une mère-patrie qui a trop d'enfants sur les bras et qui ne saurait contenir l'un sans mécontenter l'autre. On l'a bien vu à la dernière conférence impériale d'Ottawa; on l'a vu depuis plus de vingt ans, alors que notre Dominion en dépit de ses efforts, n'a jamais réussi à se faire un lit sur le marché britannique.

Alors Laurier conçut le projet d'une union économique avec la république voisine. C'était un pays géographiquement soudé au nôtre, sans frontières naturelles, contenant une population de plus de cent millions de consommateurs et ayant besoin d'un

était présentée, comme cette année, par le député de Mercier, l'amendement "à six mois" présenté par M. Bélanger, de Lévis, avait été approuvé par un vote de 53 à 23. Dans certains milieux, l'on pensait que le résultat, cette année, serait meilleur. Il fut pire. Le vote à la suite d'un autre débat tout aussi intéressant que le précédent, a été de 53 à 20, soit trente-trois de majorité contre le bill.

foule de nos produits. Un développement inouï avait précédé cette époque, et la prospérité coulait comme un fleuve gigantesque dans ses veines. Le grand Canadien obtint une entente réciprocitaire, permettant l'échange plus actif des marchandises entre les deux pays. Et, en 1911, il venait devant le peuple en mettant en tête de son programme un mot souverain: "RECIPROCITE!" C'était le salut. Mais ses adversaires, habiles à fausser les plus grandes questions et à détourner l'attention du peuple vers des lubies et des préjugés, répondit par un autre mot: "ANNEXION!"

Ce fut comme un épouvantail sur tous les esprits simples, qui s'agitaient à la pensée que Laurier avait machiné un plan immense pour vendre le Canada à l'Oncle Sam. Tous les loyalistes, que le moindre souffle de libération exaspère et rend fous, entrèrent en danse et brandirent le tomahawk. Il fallait tuer cet homme qui se permettait de traiter avec le voisin. Le mouvement prit de l'ampleur, s'étendit même dans la province de Québec où quelques nationalistes sincères, alliés à des nationalistes fourbes, parvinrent à démolir Laurier.

On sait le reste. La réciprocité fut battue. Et depuis, le Canada a perdu quelques milliards de dollars pour s'être fermé lui-même le plus riche marché du monde. Ce fut le plus beau suicide économique de notre histoire.

Mais l'expérience reste toujours l'école de la vie. Les Etats-Unis par la suite, ont non seulement essayé de se passer de nous, mais ils nous ont imposé des barrières tarifaires telles qu'il nous a été impossible, surtout en ces dernières années, de compter sur eux. Nous avons dû parcourir les cinq continents pour nous trouver des

(Suite à la dernière page)

CHRONIQUE

ENCORE UN ASPECT DU TRAVAIL FEMININ

Cette question du travail de la femme, je n'ai guère l'illusion qu'elle se puisse jamais régler à la satisfaction de tous et de toutes. N'importe. Quand il m'arrive de lire, à ce sujet, quelque exposé limpide ou quelques réflexions sensées, il me paraît qu'il ne faut pas les ignorer en se disant: "à quoi bon, tout cela ?". Au contraire. La vérité est sûrement quelque part. Ne renoncions pas à la chercher. Il n'a jamais été prouvé non plus que la vérité se trouve toujours découvrir tout d'un coup. La lumière qui mûrit est beaucoup moins celle de l'aube que des midis brûlants.

Sous un pseudo qui cache bien davantage l'auteur que ses intentions ("Un partisan du vrai féminisme"), je viens de lire, dans *L'Action Populaire*, de Joliette, un article dont je erois les conclusions autrement plus modérées que le titre: "le travail de la femme hors du foyer est antisocial". C'est cette assertion générale que je n'aime pas. Il faut bien admettre que, dans une société qui rend à l'occasion le travail de la femme nécessaire hors du foyer, celle-ci ne saurait faire œuvre antisociale en se conformant aux strictes et impérieuses exigences de la nécessité. Par contre, le travail féminin ne paraît à déconseiller toutes les fois qu'il met en péril ou expose l'idée si lourde que toute femme doit porter en elle: être la mère des hommes. Aussi considéré-je de saine propagande la diffusion de l'article dont je parle. Je le cite.

"Déjà nous avons exposé pourquoi et comment le travail extérieur de la femme mariée constitue un danger pour la famille et pour la société. Faut-il en dire autant de celui de la jeune fille ? C'est ce à quoi nous allons répondre dans le présent article. "Le moins que nous puissions en dire, c'est qu'il est un mal que nous devons endurer. Il est une conséquence d'une mécanisation d'un grand nombre de travaux manuels par l'exécution desquels la jeune fille possède une habileté incontestable, voire supérieure à celle de l'homme, au moins dans certaines industries.

"De ce mal sont surtout responsables les économistes, les financiers et les industriels, qui, s'inspirant d'un capitalisme faux, ont eu trouver leur profit dans la main-d'œuvre féminine parce qu'ils la payaient moins cher. Car, disons-le entre parenthèses, ceci est vrai pour un grand nombre de cas, il ne faut pas chercher ailleurs la raison de cette préférence accordée à la main-d'œuvre féminine. Si le travail féminin avait toujours été rétribué en fonction des principes mêmes que la morale applique à la rémunération du travail masculin, il n'est pas du tout sûr que tels ou tels patrons eussent été tentés de remplacer la main-d'œuvre masculine par la main-d'œuvre féminine. Comme question de fait, pour avoir voulu favoriser leurs intérêts personnels, ils ont fait du travail de la jeune fille une prime au célibat, une pierre d'achoppement pour la famille et pour la société.

"Du point de vue familial, le seul qui nous occupe pour le moment, les désordres causés par le travail de la jeune fille hors du foyer sont presque les mêmes que ceux qui résultent de celui de la femme mariée. Aussi reprenons le même argument sous une forme un peu nuancée, nous disons que tout ce qui a pour effet de détourner la jeune fille de la vie familiale et de l'amour du foyer est antisocial. Or tel est l'effet du travail que la jeune fille accomplit à l'extérieur, surtout si ce dernier n'a aucun rapport avec les occupations d'une femme à son foyer. Prise tout le jour par un travail qui n'a rien à voir avec l'entretien d'une maison, rarement elle se sent le courage, quand elle rentre, de se mettre aux humbles travaux du ménage. Ayant besoin de repos, de distraction, ceux-ci n'ont aucun attrait pour elle; aussi elle se fait de même qu'elle redoute le jour où il lui faudra s'y adonner. Habitée à vivre en dehors de l'atmosphère et des fonctions qui lui sont réservées, elle finit par aimer sa vie libre et indépendante, où, grâce aux économies, réalisées parfois sur la nourriture, elle peut se payer le luxe d'aller au cinéma, de s'adonner aux sports, de satisfaire ses goûts de mondanité que font maître certains emplois dans les bureaux ou dans les magasins de grand luxe. Résultat: souvent c'est la perte de la santé, du goût des douceurs familiales, du désir d'un foyer stable... la perte surtout de l'idée du sacrifice, en un mot de l'idéal chrétien du mariage. Tout cela encore une fois, parce que habituée de se reposer sur elle-même, de faire sa vie propre, elle devient incapable, soit physiquement, soit moralement d'accepter la vie familiale et d'y trouver de la joie.

"Est-ce que la jeune fille qui travaille hors du foyer renonce à tout amour du foyer ? Non. Mais devant la nécessité d'abandonner une situation qui rapporte et qui lui permet de

mener une vie indépendante et libre, exempte de soucis, elle ne se sent pas le courage d'affronter les assujettissements d'une vie à deux. L'a-t-elle, elle attend souvent à un âge assez avancé pour encourir le moins de responsabilités possible et ses exigences sont telles qu'elle est dans l'impossibilité de trouver l'hypothétique mari de ses rêves. Quiconque a des oreilles pour entendre et des yeux pour voir peut, tout aussi bien que nous, constater ce fait par trop réel, même dans les petits centres. Et c'est ainsi que volontairement elle est condamnée au célibat. Conséquence: elle contribue à multiplier le nombre de celles qui n'ont pas de foyer et qui n'en auront jamais. De là mariages tardifs, réduction des mariages, décroissance de la natalité, mal social !

"Ces conséquences d'ordre physique surtout ne sont pas les seules ni les plus graves. Mais elles sont suffisantes, pensons-nous, pour justifier l'action de ceux qui veulent ramener au foyer celles qui, hormis la nécessité, n'occupent pas le poste que Dieu leur a assigné."

Les observations qui précèdent sont d'une psychologie vraie. La fantaisie ou l'imagination en sont exclues. Faisons-en notre profit. La vérité, si nous croyons la posséder, faisons-en aussi profiter les autres. Je serais pour ma part heureuse si, par la citation que je viens de faire, j'avais détourné quelque jeune fille d'un rêve malsain d'indépendance. L'idéal qui nous est dévolu, à nous femmes, n'a rien qui n'évoque en quelque manière l'idée de sacrifice. Austère autant que noble, il se peut que, de loin, quelques-unes de nous en soient effrayées. A la vivre pleinement, sans arrière-pensée, sans réticence, sans regrets, toute la beauté nous en sera révélée. Et c'est cette beauté-là qui nous mène à l'extase. Extase du sacrifice mais aussi de l'amour: extase des élus !

MARYSE

VENTRE AU FOUR

SUGGESTIONS POUR LES JOURS MAIGRES

Crème de tomates

3 tasses de jus ou 1 boîte de tomates que vous faites cuire avec ¼ c. à café de bicarbonate de soude pendant quelques minutes. Ajoutez 3 tasses de lait bouilli avec 2 tranches d'oignon; puis 3 c. à soupe de corn starch ou de farine, délayées dans 4 c. à soupe d'eau froide. Mélangez bien le tout et ajoutez sel et poivre au goût.

Morue aux épinards

Cuisez la morue coupée en gros carrés avec les épinards, en faire des escalopes avec les chairs, surtout pas d'arêtes; hachez 1 lb. d'épinards crus bien propres, mettez-les dans une poêle avec de l'huile, cuisez-les sans quitter, ajoutez une cuillerée de persil haché, une pointe d'ail, bien réduire leur humidité, saupoudrez d'une cuillerée de panure, mouillez avec un peu de cuisson de morue et un peu de lait ou crème, cuire deux ou trois minutes sans cesser de remuer, retirez du feu et mêlez la morue cuite; versez cet appareil dans un plat à gratin, lissez, saupoudrez de panure, arrosez d'un peu d'huile et faite gratiner au four doux 20 minutes.

Bagatelle

Restes de biscuits ou de gâteaux, 3 tasses de lait, 1 ou 2 jaunes d'œufs, 2 c. à table de maizena, ¾ tasse de sucre, de la confiture, ½ c. à thé de vanille.

Mettez dans un plat creux, un rang de biscuits ou de gâteaux, un rang de confitures; Alternez jusqu'à ce que le plat soit rempli aux trois quarts.

Faites chauffer le lait, ajoutez la fécula laissez cuire 8 à 10 minutes. Puis, ajoutez les jaunes d'œufs battus avec le sucre. Aromatiser au goût et verser sur les biscuits, laissant refroidir.

Décorer avec les blancs d'œufs montés en neige, faites-les dorer au fourneau ou si vous le préférez, garnissez la préparation avec crème fouettée.

teint terreux
Ne tardez pas!
L'émulsion complète vous empoisonne. Prenez Eno's Fruit Salt.

PRENEZ ENO'S FRUIT SALT

Desnoyers vs Laflamme
Les plaidoyers

Nous terminons aujourd'hui notre compte-rendu de cette cause par un résumé sommaire mais substantiel des plaidoyers des avocats. Jugement sera, semble-t-il, rendu qu'au prochain terme de la Cour supérieure. Notre information sur ce point ne provient cependant pas de source officielle.

Ne paraissant qu'une fois par semaine, nous avons dû répartir sur cinq numéros du journal notre abondant rapport de l'enquête et de l'audition dans cette affaire. Nous tenions à relater aussi complètement que possible les péripéties de ce début judiciaire auquel s'intéressaient vivement le plus grand nombre de nos lecteurs. Nous avons cherché à nous conformer, dans la mesure du possible, au devoir d'impartialité qui nous incombait. Nous nous flattons d'y avoir réussi.

MAITRE LACHAPELLE

Me Anatole Lachapelle, C.R., présente tout d'abord les arguments de la demande. Il les tire du texte même de notre code civil, les commentaires des auteurs, de la jurisprudence et, finalement, de la synthèse suivie tout aussitôt d'une analyse méticuleuse de la preuve.

L'article 831 de notre Code civil, qui établit la liberté de tester, débute par des mots bien significatifs qu'il importe de mettre en relief. Ces mots sont les suivants: "tout majeur sain d'esprit peut" etc. Voici le seul article du Code où le législateur déclare que, pour accomplir l'acte permis par le texte qui suit, il faut être **sain d'esprit**. "Evidemment, écrit Beaudry-Lacouture, qui cite sur ce point d'Aguesseau, le législateur n'énonce pas cette condition pour nous apprendre qu'un fou ne peut pas tester. Une telle interprétation serait ridicule. Il faut plutôt comprendre que le testateur doit jouir de la plénitude et du libre exercice de ses facultés: intelligence et volonté." Il ressort de cette version que le testateur doit avoir un **esprit plus clair, une volonté plus libre et plus active** que dans les cas ordinaires de la vie courante ou de la pratique des affaires.

Et il est logique, il est normal, il est nécessaire qu'il en soit ainsi, poursuit Me Lachapelle. Un testament, à l'égalité d'une donation, constitue une libéralité. Le sentiment y tient une large place. Aussi bien un testateur est-il exposé à se voir assiéger de toutes manières: par la cupidité, l'intrigue, l'intérêt, la captation. L'âge, la maladie, l'indécision le rendent souvent perplexes. Pour ces raisons, la loi l'entoure d'une protection plus grande. Tels sont les motifs qui ont déterminé le législateur à dire: "tout majeur **sain d'esprit**", impliquant par là que, pour manifester ses volontés ultimes, l'individu doit jouir d'un esprit absolument clair et d'une volonté positivement libre et ferme.

Or cette condition s'est-elle réalisée dans le cas de M. Laflamme, lorsqu'après avoir fait un premier testament, en juin 1929, il le modifia par deux autres testaments successifs et subséquents, l'un en août et l'autre en novembre 1930, ainsi que par un codicille daté du mois de janvier 1931 ? La demande soumet que non. Les deux derniers testaments et le codicille sont entachés d'illégalité et doivent en conséquence être annulés parce que, au moment de leur rédaction et de leur signature, M. Laflamme n'était plus **sain d'esprit**, dans le sens voulu par la loi, et qu'il a été le jouet de la cupidité, de l'intrigue et la victime d'une captation. M. Lachapelle entreprend de démontrer ces faits par la preuve entendue dans le cours de l'enquête.

L'ensemble de la preuve, continue Me Lachapelle, dénote que de janvier 1930 à juin 1932, c'est-à-dire jusqu'à son décès, M. Laflamme était notoirement affaibli dans ses facultés mentales. Les actes qu'il a posés durant cette période sont en contradiction avec ses habitudes, ses vues, sa pensée, ses décisions antérieures alors que, de l'aveu général, il était remarquablement actif, intelligent et résolu. De 1930 à 1932, chacun de ses actes indique un affaiblissement mental croissant. C'est un dément sénile, facilement influençable. Une personne vit constamment près de lui: la défenderesse. Une personne profite, plus que toute autre, de la versatilité de ses intentions: la défenderesse encore. Conclusion: la défenderesse, abusant de la faiblesse d'esprit de son oncle, l'a induit et illégalement influencé, au détriment des demandeurs d'abord, à son profit à elle ensuite.

Passant à une analyse serrée de la preuve, Me Lachapelle note qu'en 1929 M. Laflamme, alors parfaitement sain d'esprit, fait un premier testament. Il n'agit pas à la légère. Il visite préalablement tous ses neveux et nièces. Il décide alors: 1° — de payer tous les legs faits par sa femme précédée, bien qu'elle n'eût eu, à sa mort, aucune fortune personnelle; 2° — d'instituer certains legs particuliers qu'il détermine; 3° — de donner sa résidence à sa nièce, la défenderesse; 4° — de constituer ses légataires universels tous ses neveux et nièces.

Les modifications des testaments suivants et du codicille comprennent: a — élimination du paiement des legs de sa femme; b — élimination successive de Desnoyers, Tétreault, Richer, Beaudry, Lorrain; c — don additionnel et préférentiel de \$25,000 à la défenderesse qui devient aussi seule légataire universelle; d — limitation des legs à ses neveux et nièces qui deviennent légataires particuliers; e

— conversion, en faveur de l'hospice-hôpital, du don de \$10,000.00 préalablement destiné aux pauvres de Saint-Jérôme. La seule personne à bénéficier de ces changements est la défenderesse.

Les faits signalés par Me Lachapelle pour établir l'affaiblissement mental du testateur sont les suivants. En janvier 1930, M. Laflamme subit un accident. Il est impotent pendant 3 mois. Il devient alors apathique, somnolent, inactif, désintéressé de ses propres affaires. Il ne reconnaît plus les gens, a des absences de mémoire ou commet des méprises, confond occasionnellement êtres, choses ou saisons. Les commis-voyageurs l'ignorent. Beaudry administre. A l'été, il se fait construire un garage et ne s'en soucie pas. Son propre constructeur, Bastien, trouve inutile de lui parler. Fait probant, sur le conseil de Beaudry, mademoiselle Laflamme se fait donner une procuration générale. Elle-même lui fait signer à son insu, par l'entremise de Beaudry, un chèque de \$400 en paiement d'un radio. M. Laflamme, qui a une balance à son crédit de 10 ou 12,000 dollars en banque, s'achète une automobile par versements. Beaudry achète pour lui des obligations municipales sans même le consulter. Il vend, pour ne pas dire il donne, des terrains à Beaudry. Il laisse aller son commerce à .55 et même .90.

En présence de ces faits, un expert en maladies mentales conclut à un état de démence sénile chez le testateur. Le docteur Lavolette n'a pas le moindre doute sur ce point. En pareil cas, celui qui prétend à l'existence d'intervalles lucides chez le malade doit les prouver. Ainsi le veut la jurisprudence. La défenderesse n'en a rien fait.

Les faits que la défense a tenté d'établir pour justifier les changements apportés au testament ne sont pas incontestables avec la théorie de la demande. Le témoignage du Dr Latour confirme celui du Dr Lavolette. Il était tout naturel que la visite du curé, de M. Prévost et de M. Marchand ait influencé M. Laflamme. Tous les faits reprochés à MM. Desnoyers et Tétreault, comme ayant provoqué l'ire ou la mésestime du testateur sont cependant antérieurs à 1929, antérieurs au premier testament qui cependant les avantageait.

Il est encore contradictoire de prétendre que M. Laflamme devenu apathique, indolent, insouciant se serait laissé aller à la colère contre deux de ses neveux seulement, et ce au point de les déshériter pour des raisons qui existaient déjà lors de son premier testament. Non, dit Me Lachapelle, ceci n'est pas plausible. Il a fallu qu'une influence quelconque s'exercât sur lui. Et quelle influence pouvions-nous retracer si ce n'est celle de la défenderesse ? Elle prétend avoir toujours pris la part de ses cousins. J'en doute, à voir l'empressement et l'emporéisme qu'elle a mis à les déprécier dans le cours de son témoignage. La défenderesse est une personne intelligente, trop intelligente même. Elle a su mettre son intelligence à profit. De 1930 à 1932, c'est elle qui a tout conduit, tout fait, tout suggéré. Elle a pratiqué ce que la loi appelle de la captation à l'endroit du testateur. Elle a capté sa sympathie, sa confiance, son intelligence affaiblie et sa volonté débile. C'est elle qui l'a irrité contre les demandeurs.

Citant Pothier, Me Lachapelle termine en disant que toute donation doit être annulée si le donataire l'a provoquée par la calomnie ou en excitant la colère du donateur. Tel est le cas de mademoiselle Laflamme qui a obtenu, par ces moyens, les changements successifs qui l'ont avantagée et qui sont nuls. Les testaments d'août et novembre 1930 ainsi que le codicille de janvier 1931, soumet-il en conclusion, devraient conséquemment n'être pas maintenus.

MAITRE BARRETTE

A la séance de l'après-midi, Mre Hermann Barrette expose la théorie et l'interprétation de la défense. Ses premières remarques sont consacrées à l'étude de notre loi sur le point controversé. Dans la seconde partie de son discours, Me Barrette s'applique à démontrer, par une analyse détaillée

GRATIS

Donné gratis avec le THE ou CAFE

MIKADO

Chaque paquet de 1 lb. contient un des articles suivants en semiporcelaine:

1 tasse et une soucoupe, 1 assiette à soupe, 1 assiette à déjeuner, 8 tasses.

Meilleur que tout autre thé ou café du même prix.

GLOBE TEA CO.

de la preuve, que tous les actes de M. Laflamme, de 1930 à 1932, sont rationnels en eux-mêmes, indépendamment de la personnalité de celui qui les a posés. Le corollaire de cette assertion, c'est que ses propres actes démontrent que M. Laflamme était **sain d'esprit**.

L'article 831 de notre Code civil a été interprété par la demande d'une manière que le Code lui-même contredit. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux articles qui suivent presque immédiatement le texte invoqué par la demande. En effet, l'article 834 déclare que peut tester **même celui qui est sous puissance d'un conseil judiciaire**. L'article 835 ajoute que la capacité de tester s'établit au temps même du testament.

Voici donc deux textes bien formels. L'article 349 les rend encore plus lumineux. L'article 349 énumère en effet celles sont les personnes qui peuvent être assistées d'un conseil judiciaire et, parmi celles-là, nous ne trouvons rien moins que les "faibles d'esprit, les prodiges", etc., etc. Il n'en faut guère plus pour saper toute la thèse de la demande. Ces textes ne sont pas ceux de commentateurs ou de jurisconsultes, mais bien ceux de notre Code même.

Il est donc inexact de prétendre que le législateur a voulu exiger du testateur, au moment de son testament, une intelligence lucide plus qu'à l'ordinaire et une volonté partiellement active. Un acte sensé, serait-il de la plus extrême banalité, suffit à établir l'existence d'une intelligence et d'une volonté suffisantes. Or, dans le cas présent, il est facile de retrouver, dans les actes que l'on demande à la cour d'annuler, tous les éléments constitutifs de "l'acte sensé". Chacune des actions de M. Laflamme a été la résultante d'idées préconçues, discutées, raisonnées, à l'occasion de faits et gestes résultant de la volonté de tierces personnes. Il y a en plus concordance et enchaînement logique entre sa pensée et ses actes. Cette constatation prouve que, loin d'être fou, M. Laflamme était, bien au contraire, parfaitement sain d'esprit. L'analyse des faits le démontre.

Il est à signaler qu'aucun témoin de la demande n'a juré que M. Laflamme n'était pas **sain d'esprit**. Apathie, insouciance, indolence, amnésie, somnolence, telles sont bien, et pas autre chose, les caractéristiques qu'ont notées, en différentes occasions et circonstances, les témoins éparés de la demande. Encore faut-il ajouter que l'ensemble de ces constatations est constitué de déclarations partielles obtenues, séparément, d'un témoin ou de l'autre. Quoi qu'il en soit, la demande a soumis ses dépositions diverses à l'examen d'un aliéniste expert. Ce dernier, s'appuyant sur une hypothèse, c'est-à-dire en prenant pour acquis la véracité des témoignages entendus, conclut, hypothétiquement, toujours, à l'existence, chez M. Laflamme, d'un état de débilité mentale que la médecine appelle "démence sénile".

Au dire du Dr Lavolette, la démence sénile va toujours croissant, n'offre aucuns intervalles de lucidité, est irrémédiable. L'opinion du Dr Lavolette cependant, affirme M. Barrette, ne résiste pas à un examen. Mis en présence d'un fait concret, c'est-à-dire le codicille entièrement écrit et signé de la main de M. Laflamme, le docteur est obligé de changer son fusil d'épaule et d'admettre que sa première déclaration était exagérée et qu'un dément sénile peut avoir des moments de lucidité. D'ailleurs, la déposition du Dr Lavolette est contredite carrément par celle du Dr Latour. A une hypothèse, le Dr Latour oppose des faits précis, positifs. Il a soigné M. Laflamme, l'a traité, suivi, à titre de médecin, et, plus tard, l'a rencontré et visité à titre d'ami. Selon le Dr Latour, dans le cours de 1930, M. Laflamme était encore un homme d'un jugement considérable, taciturne et s'isolant par suite de ses infirmités.

Passant à un autre ordre de faits, Me Barrette trouve tout naturel et plausible que M. Laflamme ait donné moins de temps et une attention moins suivie à la marche de ses affaires. Agé, fatigué, fortuné, se reposant sur des employés de confiance de la conduite de son commerce, il était logique et normal qu'il songeât à se reposer et à se laisser vivre un peu, lui qui n'avait jamais cessé de peiner. A ceci rien d'étrange. Mais ses actes sont encore plus éloquentes.

Il a rédigé et signé lui-même son projet de codicille. Ce document est probant. Le notaire Léonard déclare y reconnaître non seulement l'écriture, mais encore le style de M. Laflamme. Il ne s'agit pas là non plus d'un acte fait avec précipitation. Dans le cours de son entrevue avec MM. Geoffrion, Marchand et Prévost, M. Laflamme leur annonce qu'il a l'intention de faire un codicille à son dernier testament. Il suffit de mentionner ce fait pour marquer, chez le testateur, l'idée préconçue, discutée, raisonnée, c'est-à-dire l'existence d'une intelligence agissante. Vers le même temps, le demandeur Desnoyers venait d'obtenir la représentation de la brasserie Molson, à la place de son oncle. Que Desnoyers se soit ou non employé à faire écarter son oncle, peu importe. Ce qui compte et ce qui est en preuve, c'est que M. Laflamme voulait conserver cette agence. Les agissements de Desnoyers sont moins à considérer que l'état d'esprit de M. Laflamme et l'interprétation qu'il a pu donner au fait brutal. M. Laflamme peut avoir déshérité Desnoyers par mécontentement à son sujet, et il eût été justifié de le faire. Mais il peut bien aussi s'être dit que, devenu le représentant des Molson, Desnoyers aurait ainsi un revenu considérable, rendant moins utile ou moins nécessaire l'héritage qu'il lui destinait. Et

Toute ma famille en a fait usage pendant des années

Ce qu'une dame de Québec dit des Pilules Dodds.

Mme M. Monghan parle élogieusement de ce merveilleux remède pour les reins.

Ormstown, P. Q., Mars 1933
"Les Pilules de Dodds sont les meilleures que nous ayons jamais employées pour le mal de dos et nous en avons toujours à la maison, "écrit Mme M. Monghan, une résidente de cette localité. "Notre voisin souffrait de mal de dos et nous lui avons parlé des Pilules de Dodds. Il les a essayées et les a trouvées très efficaces. Toute notre famille a fait usage de ces pilules pendant des années."

Les Pilules de Dodds pour les reins, non seulement soulagent la douleur qui rend si misérable, elles remettent les reins en bon état et ainsi les impuretés et les poisons sont chassés du sang, avec le résultat qu'une nouvelle force est transportée dans chaque partie du corps. C'est pourquoi tant de malades, guéris par les Pilules de Dodds, résument ainsi leur condition: "Je me sens un être nouveau." Une énergie nouvelle est une vie nouvelle. Vous ne pouvez l'avoir avec des reins malades.

pareil raisonnement n'est pas l'acte d'un fou.

Quoi qu'il en soit, Mlle Laflamme n'a nullement bénéficié des modifications mentionnées dans le codicille. D'autres personnes qu'elle ont hérité des \$5,000 que M. Laflamme enlevait à Desnoyers. C'est le fait qui domine.

Et si nous remontons au testament de novembre 1930, qu'y trouvons-nous ? Changement d'exécuteur testamentaire. Cette modification était devenue nécessaire par suite du départ d'Albert Beaudry qui, dans le testament précédent, était l'exécuteur de M. Laflamme, mais qui, depuis, avait cessé d'être au service de celui-ci. Pour la même raison, le legs de \$3,000 qui lui était destiné, à titre d'employé, disparaît. C'est aussi le cas pour Richer et Lorrain. N'étant plus l'employé du testateur, la consécration des legs qu'il leur destinait avait cessé d'exister. Tous ces actes sont logiques, rationnels et s'expliquent d'eux-mêmes. Les omettre était absurde. Les poser était sensé. Et c'est ainsi que l'enchaînement des considérations que font naître ces actes successifs nous amène au point de départ qui est: le testament du mois d'août 1930: le testament du mois d'août 1930.

Tous les héritiers mentionnés au testament de juin 1929 apparaissent encore au testament d'août 1930. L'ordre et la qualité des héritiers se présentent d'une manière plus précise, plus catégorique. Le testateur détermine le montant qu'il destine à chacun d'eux. Il sait si bien ce qu'il fait, que, dans certains cas, pour que ne soient pas en péril les sommes qu'il leur lègue, le testateur précise que les femmes de certains héritiers présomptifs, du moins à cause de leur consanguinité, hériteront au lieu de leurs maris. La même sagesse le guide dans la détermination des montants qu'il laisse à chacun, suivant leurs besoins ou leur état de fortune, ou encore leurs qualités.

Ce testament n'est pas non plus improvisé. M. Laflamme en parle à son notaire, deux mois avant de le faire. Il y réfléchit. Il prend conseil au sujet de sa donation aux pauvres et sur la manière d'assurer à Béatrice, qu'il lui arrive, le paiement des \$25,000 qu'il lui destine. Sur tous ces points, le témoignage du notaire Léonard n'est pas contredit. Il écrit lui-même ses notes, son projet, et les fait transcrire par sa nièce. Celle-ci, sans être contredite, que son oncle a agi de lui-même, librement, et qu'elle n'a fait que copier au propre le brouillon qu'il lui a remis. Dans tout ceci, M. Laflamme agit en homme pondéré, prudent, sensé.

La cupidité, l'envie, les protestations des demandeurs ne s'éveillent qu'à l'occasion d'une chose, une seule, et c'est la décision de M. Laflamme de donner à Béatrice, de préférence à tout autre, une somme de \$25,000. C'est à compter de cette décision qu'ils découvrent tout ce dont ils ne se sont jamais doutés jusque là: M.

Laflamme est fou, Béatrice est fourbe et malhonnête, les notaires sont de connivence avec eux. L'or pur en un vil plomb s'est changé. Et toutes les accusations, toutes les insinuations leur deviennent bonnes. Leur dépit doit s'exercer. De là l'action qui se déroule devant le tribunal.

La vérité est plus simple. La vérité, c'est que M. Laflamme, loin de déraisonner, n'a eu qu'un seul but: celui d'être juste. Un accident, l'a retenu chez lui pendant trois longs mois, de janvier à avril 1930. Impotent, il a senti, qui l'entourait, une affection vigilante et de tous les instants. Il a eu sous les yeux le spectacle constant d'un dévouement qui ne se dément pas. Dans ses heures d'immobilité, son esprit reste en éveil. Il se souvient que ce dévouement-là persiste depuis la mort de sa femme, en 1925. Il s'arrête à penser que sa propre fille ne ferait pas davantage. Il songe que ni un salaire ni un pourcentage sur ses profits ne sauraient remplacer les sacrifices de celle qui le soigne: sacrifice de sa jeunesse, de ses plus belles années, de ses plaisirs, de son insouciance, de son repos.

C'est tout cela que M. Laflamme a voulu récompenser. El est là-dedans, la folie du testateur. Un clan de justice l'a provoqué. Et c'est à l'encontre de cette générosité que les demandeurs invoquent des droits qu'ils n'ont jamais eus. "Le seul droit que je leur reconnais, dit en terminant M. Barrette, c'est celui de remercier celui dont ils cherchent à ternir la mémoire pour tout ce qu'ils ont reçu de lui".

MAITRE CODERRE

Maître Coderre, le procureur des demandeurs, consacre à la réplique une vingtaine de minutes. Il ne fera que signaler tout d'abord quelques faits. Le temps presse et les confrères qui l'ont précédé ont touché tous les points d'importance.

C'est en 1925 que décède madame Laflamme. De 1925 à 1931, Mlle Laflamme a été largement payée pour ses services: \$20. par mois et une commission sur les ventes de bière. En 1929, au mois de juin, M. Laflamme lui donne, dans son premier testament, sa résidence. Quant au reste, elle est sur le même pied que les autres légataires. Si elle s'est à ce point dépensée pour son oncle, pourquoi celui-ci ne l'avantage-t-il pas dès 1929 puisque, à ce moment, elle était à son emploi depuis déjà quatre ans ?

D'après une lettre de M. Laflamme, en 1927, M. Tétreault lui a remboursé le billet de \$300, qu'il lui avait signé par accommodation, et lui a fidèlement payé son loyer. Il déshérite Tétreault en 1930, alors que celui-ci est resté son locataire jusqu'en mai 1931. Pourquoi ?

Dès 1930, la démence sénile existe chez M. Laflamme. On en retrace toutes les manifestations: automatisme, somnolence, diminution ou appauvrissement du stock d'idées.

Le 23 juin 1930, avant le testament, M. Laflamme est tellement incapable de contracter que Mlle Laflamme a la précaution de se faire donner une procuration afin de pouvoir, au besoin, désavouer les actes de son oncle. Ce dernier continue de signer, il est vrai, mais c'est elle qui conduit tout. Son oncle lui obéit en quelque sorte. C'est elle qui force Richer à acheter le magasin en lui disant: "Si tu n'achètes pas, je le donne au premier venu".

Lors de la lecture du testament, en août 1930, M. Laflamme ne se soucie pas de garder secrète l'expression de ses volontés. Il lit à haute voix devant tout le monde, lui qui était antérieurement si peu loquace. Mlle Laflamme est elle-même obligée de fermer le document lorsque survient un intrus.

Au mois de juillet 1930, M. Marchand, qui s'était rendu chez M. Laflamme pour l'inviter à une assemblée, repart en disant: "Je ne le croyais pas si malade que cela".

Il est dans l'ordre que l'artériosclérose cérébrale, qui détermine la démence sénile, précède l'artériosclérose rénale, qui produit l'urémie.

M. Coderre commente finalement un jugement de la Cour d'appel, dans une cause de Laberge vs Onimet, et conclut que la défenderesse devait prouver que le testateur était sain d'esprit, au moment du testament, ce qu'elle n'a pas fait. L'action devrait conséquemment être maintenue.

C. P.-L.

SIROP DE MAÏS
EDWARDSBURG
CROWN BRAND

Le sirop de table économique et délicieux

Un sucre nourrissant pour toute la famille

THE CANADA STARCH CO. LIMITED, MONTREAL

DIANA TEA ROOM
Edifice LEONARD
AU-DESSUS DE "L'AVENIR DU NORD."
REPAS A TOUTE HEURE
Service spécial — Home made Candies
419 Livraison à domicile
Léo Goyet, Prop.

CAUSERIE

CHEZ LE DENTISTE

Dédié aux dentistes dont les noms apparaissent plus bas.

Connaissez-vous le mal de dents ? Non ? ... Tant mieux, je vous envie. Oui ? ... Hélas ! comme je vous plains, surtout si vous êtes lâches, poules mouillées, sans-volonté. ... Ne vous frottez pas des qualificatifs employés : je suis de cette catégorie, ce que j'avoue bien à contre-cœur.

Agacant, terrible, c'est un peu comme la peste, un mal que "le Ciel" dans sa fureur inventa pour punir les crimes des hommes. Il est incurable, à moins que vous n'alliez au dentiste faire l'offrande de votre bouche ; et que vous le vouliez ou non, ce mal vous y conduisit inévitablement, et avec autant de désignation que le monton qu'on mène à la boucherie. ...

Ça commence ? ... Une dent cariée devient le théâtre où se jouera le drame ou la comédie. Le plus souvent c'est du mélodrame. Un peu de froid, un brin de brise qu'en marchant on aspire trop fort, une sucrerie qui s'égare sans gêne, et le rideau se lève. Tout d'abord un prologue. La langue, cette folle comédienne, débite avec faconde de longues tirades à la



Un bon moyen d'éviter les rhumes

"Gardez-vous les conduits nasaux bien lubrifiés", disent les médecins, "et vous empêcherez les germes de rhumes de s'y loger." Le moyen le plus efficace est celui qui consiste à respirer un peu de Gelée de Pétole "Vaseline" par les narines avant de se coucher. Elle se répand ainsi sur les membranes délicates et prévient l'irritation. Si vous éprouvez des picotements dans la gorge, prenez-en une cuillerée. Inspirez, calmez et parfaitement pure. Achetez-en un pot.

AVEZ SOIN DE TOUJOURS EXIGER LA VÉRITABLE "VASILINE". VÉRIFIEZ LA MARQUE QUAND VOUS ACHETEZ.

Sans cette marque, vous n'obenez pas le produit authentique de la Chesebrough Mfg. Co., Cons'd., 5520, ave. Chabot, Montréal.

Vaseline
MARQUE DÉPOSÉE

dent cariée. Comme toutes les comédiennes, elle est impolie, fait preuve d'indélicatesse, et tente de déloger le mal qui tient à ne pas sortir de sa forteresse. Attaques répétées. Le mal ne prétend pas se faire chatouiller impunément ; il appelle à son secours les nerfs, ces petits diaboliques qui se cachent sous les gencives. Quand ils dorment, ils sont gentils et sans malice ; éveillés ils deviennent effrontés, sans pitié, et ne font guère sourire le pauvre diable, qui en les subissant, doit néanmoins garder son siège d'orchestre.

Le spectateur, c'est ce pauvre individu que le mal torture. Il se rend compte de minute en minute qu'il lui faudra lui-même monter en scène pour mettre à la raison d'aussi turbulents acteurs.

C'est de cette façon que définissait le mal de dents un jeune homme que j'ai bien connu. Il m'est arrivé par inadvertance de tomber sur le journal qu'il écrivait jadis, d'y lire des choses intéressantes sur l'amour, les femmes, et sur le mal de dents. Ce mal lui fit un jour la cour. Il endura des souffrances inouïes. C'est probablement pour n'en jamais perdre le souvenir qu'il les confia au papier. Je cite :

"J'avais le mal de dents. Ce n'était pas la première fois ; aussi je ne m'inquiétais pas outre-mesure, bien que j'aurais dû me souvenir un peu plus du passé. "Ça se passera !" me disais-je en guise de consolation. Mais voici que ma joue enfle, enfle. Puis des douleurs terribles. Je marche de long en large. Je tente d'oublier le mal, en causant, badinant, lisant. Rien n'y fait. Je bois un peu d'alcool, histoire de me stimuler. Mon estomac est en déroute. Je crois que j'ai la fièvre. Je suis qu'à deux pas de chez moi habite un brave homme qui est un de mes amis. Il ne me suffirait que de l'appeler pour qu'immédiatement je fusse soulagé. Mais comme c'est un dentiste, et que j'ai horreur de ses outils, je ne me sens guère enclin à faire des visites de ce genre.

"J'ai recours à l'esprit de élou. Vous connaissez ça ? Je me brûle les gencives. Soulagement immédiat. Seconde application la demi-heure d'ensuite. Une troisième un peu plus tard. Le remède ne fait pas plus d'effet maintenant qu'une pilule jetée au crachoir. Cataplasmes chauds sur la gencive, compresses d'eau froide sur la joue enflée : tiraillements sinistres. Je me couche. Le sommeil ne vient pas. Je me lève, ouvre le radio. La musique m'assomme. Plaintes, gémissements, serments de voir le dentiste au point du jour. Le soleil se lève, le mal est disparu, espoir. Le soir, il reprend plus aigu. J'envisage la nuit avec une sorte de terreur.

"Alors je me décide. C'est chez le dentiste que se jouera le dernier acte de cette pièce qui dure depuis deux jours. Je prends mon chapeau, puis la rue. Je marche la tête basse, enfoncée dans mon paletot. Je ne salue personne, je ne reconnais personne. L'enseigne du dentiste surplombe la rue. Elle me réconforte et m'effraie tour à tour. Je marche difficilement. Mon corps tremble. Je suis devant la porte. Je ne m'arrête pas. Je fais les cent pas, songeur. Dois-je sonner ? Un peu de courage : c'est fait. J'attends, désespéré. Il semble que le mal est totalement disparu. La porte s'ouvre. Un frais visage

de jeune fille m'apparaît, tandis qu'une voix me dit d'un ton narquois : — Je suppose que vous venez pour le dentiste ?

Quelle question ? Avec une joue semblable ? Je réponds par un sourire tout insignifiant. On m'introduit dans un petit boudoir. Second sourire de la jeune demoiselle qui produit sur moi l'effet d'un verre d'eau en pleine figure ! Enfin je suis seul. Je tente d'apaiser ma nervosité. Je regarde des photographies qui pendent aux murs, je parcours des yeux une revue de cinéma. C'est de cette manière qu'on se fabrique des contenance.

Des murmures me parviennent de par-dessous la porte. Je me dis : "Il y a quelqu'un dans le bureau. Quelqu'un qui a mal à la mâchoire comme moi ! Après tout, pourquoi avoir peur ? Ce ne sera que l'affaire d'une minute ! Tiens, me voilà brave !" Je souris, je me frotte les mains. Tout à coup un eri perçant suivi de plaintes et de longs gémissements. Je suis debout, bouleversé. Je voudrais me voir dehors, sur le trottoir. Le cœur me manque. Puis plus rien. Grand silence. Je redoute un évènement.

Subitement la porte s'ouvre. Une femme en sort. C'est une de mes connaissances. Avec un large sourire qui contraste avec ses yeux mouillés, elle me dit :

— Le dentiste m'en a enlevé trois ! Et des grosses ! Pour une femme, ce n'est pas si mal, hein ? Il ne faut pas nier que ça fait mal. ... quand les dents sont gâtées surtout ! J'avais des vilains chicots. Mais enfin, c'est fini. Bonne chance, Monsieur Chose.

Je ne prise pas les boniments de ce genre, surtout en semblable circonstance. Je suis déjà dans le bureau du dentiste, je monte sur le fauteuil du supplice. Je ne suis guère à mon aise. Je préfère de beaucoup celui de mon salon : il est plus invitant et moins susceptible de communiquer des frissons. Le dentiste a compris que je suis un poltron. Il ouvre une armoire, en tire deux verres et une bouteille de scotch.

— Mon vieux, on va prendre un coup d'abord. ...

— Une dent cariée. Il faut l'enlever. Elle est la cause de tout le mal. Tout à côté, deux chicots. La dent a été cassée dans la gencive.

— Est-ce que ça fera mal ? — Ce ne sera rien. Je ne puis guère la gencive, la joue est trop enflée. Tu ne sentiras rien, tu sauras me le dire. ...

Pour le premier chicot, c'est un succès. Second verre de scotch, cigarette grillée, puis au second. ...

Le succès fut bien moins facile. Par trois fois, l'outil tente de saisir la racine brisée. Je gémis. Aux grands maux les grands remèdes. Sursauts de douleur ! Un grand couteau à pointe recourbée me laboura les gencives, et eie, eie ! c'est fini. ...

Je pousse un soupir de contentement. Je ne suis guère prêt à une troisième reprise. Je prétexte que ma joue est trop enflée. Le dentiste — les dentistes ont de ces tours plaisants ! — partage mon idée et me demande de bien vouloir passer à son bureau le surlendemain. J'étais plus qu'heureux, et déjà je me disais intérieurement : "Avant que je revienne

ici, il va couler bien de l'eau dans la rivière. ... Un troisième petit verre, puis je me lève pour m'en aller.

Bien innocemment le dentiste me dit :

— Je viens de penser à cela. Je crois qu'après tout il serait assez facile de l'enlever, cette dent gâtée.

Je m'objeete. Il insiste. Me voilà revenu au fauteuil. Déclaration du dentiste que "ce n'est rien."

"Ce n'est rien !" Le dentiste me jouait le plus beau tour de sa vie. Le dent, enraciné comme un chêne, résiste. Elle se rend après une demi-heure d'efforts, dans un craquement sinistre, qui me fait l'effet d'une détonation de dynamite.

Je revins chez moi, jurant mes grands dieux, qu'on ne m'y prendrait plus. Mais on oublie si vite ! Et si j'ai bien dormi ! Mais je me demandais si j'aurais assez de courage, advenant le cas où une dent s'amuserait à me taquiner de nouveau, pour courir chez le dentiste sur le champ. Je crois que non. C'est honteux à dire. Ah ! les hommes quels grands bêtises ils sont !

Le récit que je viens de vous narrer ne m'est pas totalement indifférent. Si vous me demandiez si je suis en cause, je vous répondrais que c'est une aventure personnelle. J'ai peut-être des dentistes. Je ne suis pas comme certaines femmes que je connais, qui vont chez le dentiste comme si elles allaient au bal. Je ne suis pas non plus comme ce bûcheron qui entraînait un jour chez un dentiste, et lui disait : "Ces trois dents me font mal. Arrachez-les !" A ce dernier qui demandait s'il devait geler la gencive, le solide gaillard répondait : "Suis-je une fillelette ?" Et éternellement, sans même froncer les sourcils, les deux mains cramponnées au fauteuil, il tenait le dentiste en haleine, cinq minutes durant.

Le comté possède de bons dentistes. A Sainte-Thérèse, le Dr Roy ; à Saint-Jérôme, les Drs Boudreau, Contant et Liboiron ; à Sainte-Agathe le Dr Lefort. Ce sont tous de mes amis. J'aime à les rencontrer et à causer avec eux. J'aime moins leurs outils. Les uns sont longs, minces ; les autres, trapus, sévères ; d'autres, recourbés, méchants. Cependant, il me faut bien avouer qu'ils ont le secret de nous débarrasser, en nous faisant mal, si peu mal après tout ! de ces vilaines dents qui, avec l'appui de ces nerfs endiablés, font rager l'homme le plus patient et parfois ... jurer bien innocemment, ce qui doit faire sourire le Bon Dieu.

J'avais un conseil à donner à ces messieurs. Ils devraient avant toute opération, servir à leurs clients masculins un bon verre de scotch et un grand verre de limonade aux dames. Mais plus j'y songe, plus je me convainche maintenant qu'une telle mesure prêterait à de nombreux abus. Il y aurait trop de gens qui se feraient inutilement arracher les dents. ... certains ivrognes surtout !

Mars 1933.

FEU MME A.-E. POIRIER

Nous apprenons la mort subite de Mme A.-E. Poirier, femme de M. A.-E. Poirier, ancien recordeur de Montréal. Mme Poirier, née Gélina (Alexandrina), était âgée de 70 ans. Elle laisse outre son mari, une fille et un gendre, M. et Mme Charles Hurtubise, et sept petits-enfants : Madeleine, Paul, Emélie, André, Guy, Françoise et Bernard ; un beau-frère et une belle-sœur, M. et Mme David O'Shea, ainsi qu'un neveu, M. Daniel O'Shea ; quatre nièces : Mme Armand Parent et Mlle Mariette, Gabrielle et Louise O'Shea.

Les funérailles ont eu lieu en l'église de Saint-Viateur d'Outremont.

Nos sincères sympathies à la famille.

L'ANNONCIATION

HOCKEY

— Les Sainte-Agathe se déclarent les champions des Laurentides, comment cela ? Vous n'avez gagné qu'une partie sur trois contre les Saint-Jovite. Vous n'avez joué qu'une partie, dites-vous ? Et la partie que les Sainte-Agathe ont refusé de jouer, ils auraient pu la gagner ? et le détail ? Donc il y a doute sur le résultat, l'avantage est aux Saint-Jovite, demandez cela au président "Mandau".

L'Annonciation reconnaît aux Saint-Jovite le Championnat incontestable de la "Méthode". Oui, la méthode de gagner des parties sans les jouer et se déclarer les champions à tous les ans.

Si les Saint-Jovite n'ont pas vaincu les Sainte-Agathe cette année, ils n'ont pas plus vaincu le club de L'Annonciation qui est resté avec eux sur un pied d'égalité avec un avantage de points dans une série de six parties. Le détail a été gagné par la méthode.

Le gérant-capitaine-gardien-de-but des Saint-Jovite ne s'appelle-t-il pas "Meilleur" ? Donc il est le meilleur malgré les résultats de 11 à 4, de 6 à 2, et de 7 à 3. Esprit sportif.

— Mme Mignault, de Hull, est chez le docteur et Mme Côme Cartier pour quelques jours.

— M. et Mme Lebrun et leurs enfants, de Labelle, sont en visite chez leurs parents.

— Mme Morrell, de Hébertville, est chez sa mère, Mme Osias Chalifoux.

— Mme Honorius Gauvreau, de Montréal, était chez M. Ovide Gauvreau, la semaine dernière, et elle visita tous ses parents.

— M. le Dr Côme Cartier a passé une journée à Montréal pour affaires.

— M. le Maire Charlemagne Denis s'est rendu à Mont-Laurier pour assister au Conseil de Comté.

— M. l'abbé René Desjardins et M. et Mme J.-H. Desjardins, de Saint-Jérôme, étaient chez leurs parents, M. et Mme F. Desjardins.

SAINT-AGRICOLE

— Cette petite paroisse fut fondée en 1881, par le Rév. Curé Thibaut. Ses pionniers furent MM. Michel Michaudville, Maxime Gagnon, Edouard Béclair, Louis Lauquette et autres. Érigée civilement en 1932, Saint-Agricole est habitée sur une étendue de 8 milles. Le centre de la paroisse se trouve au lac Gagnon autour duquel est bâti un coquet petit village, en partie habité durant l'été par des touristes de divers endroits. Saint-Agricole possède de très jolis lacs où la truite rouge abonde.

Saint-Agricole est très peu connu quoique d'accès très facile par Sainte-Agathe ou Saint-Faustin ; la distance approximative étant de 12 milles. Saint-Agricole mérite d'être mieux connu des amateurs de pêche et de chasse car c'est le vrai paradis des sportsmen.

Saint-Agricole fut durement éprouvé lorsque, dans la nuit du 1er avril 1932, un incendie se déclara dans le presbytère, et par un vent très violent se propagea à notre église, et malgré des efforts presque inhumains tout fut détruit de fond en comble. Mais, grâce à l'initiative, et l'esprit progressif de notre vénérable curé, nous avons encore le bonheur de voir un joli clocher dominer notre petite paroisse.

Un merci reconnaissant s'adresse à tous ceux qui nous ont secourus dans notre malheur.

L.-O. L.

— Mercredi, le 1er mars, était de passage l'inspecteur du ministère des postes ; il a effectué et échangé du bureau de Poste.

— Soit de retour dans leur famille parmi nous, Mlle Agathe et Rose Laurin, après un séjour de deux mois à Montréal.

DESSINS
Pour ANNONCES, ÉTIQUETTES, MARQUES DE COMMERCE, ENTENTES DE LETTRE, DIPLOME, CATALOGUES, AFFICHES, etc.
Spécialité Cartes de commerce
"Originalité et bon goût"
Studio à MONTRÉAL, 71, rue SHERBOOKE Est.
EDDY F. PRÉVOST

Depuis 1853



Il y a bien des années... avant l'ère des gratte-ciel et des magasins à rayons... vos ancêtres avaient coutume d'acheter les "Christie's Arrowroots" au petit magasin du coin... et aujourd'hui... aux thés... aux soupers... dans la chambre des enfants... partout... vous trouvez encore les "Christie's Arrowroots". Ils sont toujours si purs et nourrissants... si agréables au goût.

Christie's Arrowroots

POUR UN DOLLAR le meilleur GIN GENEVA au Canada

10-ONCES

GIN CANADIEN Melchers CROIX D'OR

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Distilleries: Berthierville, Que. Distillation depuis 1899 Bureau-Chef: Montréal, Qué.

Autres Grandeurs
26 ONCES \$2.30
40 ONCES \$3.30
Taxes comprises

Malgré ses 115 années une INSTITUTION CANADIENNE qui est toujours jeune

La puissance du Canada réside dans son esprit jeune, aventureux, ami du progrès, courageux, que tempère un fond de vieille sagesse. La force du Canada découle de la force des éléments qui le constituent— institutions et individus.

La Banque de Montréal, vieille de 115 ans et fidèle à l'histoire et aux traditions canadiennes, se sert de son expérience pour adapter constamment ses services aux conditions nouvelles— afin de pouvoir donner au peuple et à l'économie du Dominion une organisation bancaire sûre, utile et commode.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817

SIÈGE SOCIAL

MONTRÉAL

L'ACTIF DÉPASSE \$750,000,000

Succursale de St-Jérôme: J. V. RABOIN, Gérant
Succursale de Ste-Agathe-des-Monts: M. I. WALSH, Gérant
Succursale de Ste-Thérèse: G. E. WURTELE, Gérant
Succursale de St-Jovite: J. O. R. MARCHAND, Gérant

MOLSON'S

JOHN H. R. MOLSON & BROS.

EXPORT ALE

INDIA PALE ALE

3 BIERES À VOTRE CHOIX

MOLSON

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE GRAND-PÈRE BUVAIT

Il n'y a pas de breuvage plus pur et plus sain qu'une bonne bière brassée avec soin. Riche en éléments nutritifs, c'est à la fois un tonique et un breuvage rafraîchissant. A son meilleur dans les trois Bières Molson.*

*INDIA PALE (Étiquette blanche) *EXPORT (Étiquette dorée) *STOCK (Étiquette bleue)

SAINTE-AGATHE

—M. et Mme Osear Legault (née Cécile Jolicoeur) ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé le 5 mars sous les noms de Joseph-Paul-Maurice. Parrain et marraine M. et Mme Pit Legault, oncle et tante de l'enfant; porteur Mme R. Larocque, aussi tante de l'enfant.

—Un groupe de nos concitoyens qu'intéressent la chose publique et les problèmes sociaux qui s'y rattachent, ont pris rendez-vous récemment, à l'hôtel de Ville, avec les membres du Conseil réunis à cette fin en comité. Le but de cette réunion était d'étudier notre problème du chômage, en vue de y trouver le meilleur remède. Bien qu'il n'offre pas à Sainte-Agathe la gravité qu'il présente ailleurs, dans certains centres industriels ou plus populeux, le chômage, du fait seul qu'il existe, n'en commande pas moins l'attention pressante et une sollicitude humanitaire de la part de nos autorités. Ont assisté à cette conférence et y ont émis leurs suggestions respectives, Son Honneur le maire C. E. Forget; les échevins E.-D. Godon, J. Boivin, A. Brien, A. Reid, A. Cyr et J.-M. Ménard; MM. O. Saint-Amour, Z. Raymond, P. Belhumeur, Docteur Rodolphe Dazé, Gaston Gibeault, F. Allard, J. Lupien et J. Landreville.

Les renseignements suivants peuvent avoir quelque intérêt pour plusieurs. Notre ville a obtenu l'autorisation, en vertu de la loi de l'aide aux chômeurs, de dépenser au cours de l'hiver, une somme de \$2,000.00. Cela représente un montant maximum de \$450.00 par mois qu'elle peut distribuer sous forme de bons. La corporation ne paie qu'un tiers de ces secours; le Dominion et la province assument et se partagent à parts égales les deux autres tiers. Quels furent les agents ainsi déboursés pour nos sans-travail? En voici le détail: pour les mois de novembre, \$130.70; décembre \$365.57; janvier \$559.78. L'augmentation graduelle des secours versés, surtout pour le mois de janvier, s'explique par l'absence presque totale de travaux de construction à cette époque de l'année; ce qui a eu pour effet d'accroître d'un tiers au moins le nombre de nos chômeurs. Parmi ceux-ci, sur une liste contrôlée et acceptée de soixante-quatre, quarante avec leur famille seraient absolument dans le besoin.

Le comité de chômage composé des échevins, Boivin, Ménard et Reid, s'emploierait de son mieux à répartir équitablement les secours, donnant plus de jours d'ouvrage à ceux dont

la famille est plus grande, et agissant dans chaque cas sans parti pris ou favoritisme. Sa position est délicate et ne saurait être à l'abri des critiques le plus souvent exagérées ou injustes. C'est pourquoi il a été décidé qu'à l'avenir toute plainte devra être faite au secrétaire Rodolphe Dazé pour être vérifiée et traitée suivant son mérite.

Notre comité de chômage a peut-être ses torts, nulle institution humaine n'est parfaite ou exempte de reproches; mais que penser de ce chômeur qui, pour le mois de janvier seulement, a présenté un bon mentionnant vingt-deux livres de beurre et neuf douzaines et demie d'œufs; comment qualifier la conduite de cet autre chômeur qui, lui, a acheté en une seule fois, trente-cinq livres de sucre pour deux personnes seulement? En l'occurrence, de quel côté devrait être les récriminations et où y a-t-il incompréhension et manque de succès? Il faut s'efforcer de dire cependant, à l'honneur de nos nécessiteux, qu'on cherche à vain dans leurs rangs ces fauteurs de discordes ou agitateurs communistes, produits pervers et dangereux de la démagogie et de Moscou, qui ailleurs n'aspirent et ne tendent au bonheur et à la prospérité de même qu'à la réalisation de leurs utopies, que par la voie de l'émeute et d'un chambardement général de l'ordre établi.

Nos concitoyens ne paraissent pas vouloir favoriser le secours direct sans ouvrage fourni en retour. Ils sont d'opinion qu'un travail rémunéré vaut mieux qu'une prime à la paresse. Aussi toutes sortes de travaux ont-ils été suggérés à cette réunion de l'Hôtel de Ville. Plusieurs d'entre eux sont déjà commencés ou accomplis. On peut voir un plus grand nombre de chômeurs travailler dans nos rues à creuser des canaux, enlever la neige ou encore effectuer certains travaux d'aqueduc. Il est regrettable que l'autonomie de la corporation n'ait pas pris à sa charge l'entretien des trottoirs; elle aurait pu le confier à nos sans-emploi, et tout le monde y aurait trouvé son profit, même les propriétaires. Ceux-ci actuellement sont responsables des accidents ou chutes sur leur trottoir. Une responsabilité aussi considérable, toujours suspendue au-dessus de la tête comme l'épée de Damoclès, permet de souhaiter que l'hiver prochain, notre conseil ne rencontrera aucune opposition à ce projet de la part de nos rentiers. Pour économiser quelques sous, qui vaudra, en effet, en pelletant soi-même, s'exposer à payer les frais considérables d'une action en dommages? Ne seraient-ce pas un faux calcul et une maladroite économie? On trouve sage de s'assurer contre le feu et les accidents d'automobile, et on ne jugerait pas à propos

de se protéger contre les chutes toujours possibles sur un trottoir glissant ou mal entretenu?

Monsieur le Maire Forget a émis cette assemblée en félicitant chacun de son esprit civique, en recommandant la bonne entente, en sollicitant la collaboration et l'appui de tous pour faciliter sa tâche et celle du Conseil, dans une période aussi critique que celle que nous traversons. Cela nous a permis d'apprendre que notre dette flottante s'élève à \$26,500.00, qu'il faudra consolider dans les six mois.

Gaston GIBEAULT
Ste-Agathe des Monts, 9 mars 1933.

SAINTE-THERESE

Discussion Publique

Le Cercle Mignault organisait, la semaine dernière, sa seconde discussion publique, laquelle remporta, comme la première, un immense succès. La salle paroissiale était remplie à sa capacité. M. l'abbé Rosario Laurin présidait. Le sujet à traiter était: "De Salaberry est-il plus grand que Dollard des Ormeaux devant l'histoire?" MM. Gérard et Paul Sénécal soutenaient l'affirmative tandis que MM. Rémi Bourassa et René Robert la négative. Les discours furent vivement appréciés de la foule, et la discussion très vive par moments. La chorale du Cercle, sous la direction de M. l'abbé Maher, donna un programme varié de chansons françaises et canadiennes fortement applaudies. Dans l'assistance, nous remarquons la présence de MM. C.-H. Robillard, maire, J.-L. Blanchard, G. Wurtele, A. Donais, J.-B. Waddell, J.-Alfred Vermette, Théo. Lacroix et autres. Le jury, composé de la plupart des personnes mentionnées ci-dessus, accorda la victoire aux défenseurs de Dollard des Ormeaux. Ces soirées sont particulièrement bien goûtées du public, et les membres du Cercle Mignault devraient prendre cette bonne habitude de nous les offrir souvent.

Assemblée
La Jeunesse Libérale a tenu, mercredi soir, son assemblée mensuelle. La salle du Conseil était ce soir-là trop petite pour contenir tous les membres. Après la lecture des minutes et adoption des diverses questions de routine, un programme spécial de vues animées a été offert aux membres, lequel comprenait plusieurs films d'actualité, quelques sujets dramatiques et plusieurs désopilantes comédies.

Sport

L'équipe de hockey de Bordeaux est venue faire la lutte à nos térétiens, samedi soir, et les visiteurs ont remporté les honneurs de la soirée par un score de 4 à 3. Plus heureux que les nôtres, ils ont tout de même avoué que l'équipe térétienne n'est pas à dédaigner, et qu'il ne faut pas s'y frotter bien des fois pour connaître sa valeur. L'équipe de Bordeaux a rendu visite à l'équipe du Séminaire, dimanche après-midi: les Collégiens gagnent par 10 à 5. Battre le séminaire sur son terrain, c'est chose si peu facile!

Religion

Les retraites annuelles auront lieu dans les dernières semaines du Carême, si nous sommes bien informés. Les noms des prédicateurs ne sont pas encore connus. Toutefois, en ce temps de pénitence, il est heureux de constater que la cigarette est de beaucoup moins de mode. On se sacrifie et c'est beau! Il y en a qui désirent

Une garde-malade perd 7 livres

"Je pesais 145 lbs.", écrit une garde, "quand j'ai acheté la bouteille de Sels Kruschen que je viens de finir. Tous les matins, j'en prenais une bonne demi-cuillère à thé dans un verre d'eau chaude. Je pèse maintenant 138 lbs., une perte de 7 lbs. Je suis contente d'avoir diminué mon poids, surtout sans aucun ennui." — M. H. R. (Garde enregistrée)

Les Sels Kruschen, contrairement aux autres sels, ne sont pas simplement un laxatif. Ils stimulent le foie et le rein pour les faire fonctionner naturellement et parfaitement. De plus, ils fournissent aux organes internes, glandes, nerfs et fibres du système, les minéraux naturels qui redonnent la vitalité et la jeunesse.

Achetez une bouteille de Sels Kruschen aujourd'hui, et prenez-en une demi-cuillère à thé dans un verre d'eau chaude tous les matins, avant d'jeuner.

Avant d'avoir fini la bouteille, vous vous sentirez rajeunie de plusieurs années — vos yeux seront brillants — votre démarche plus alerte — vos nerfs plus solides — vous dormirez profondément et jouirez de vos repos. Vous serez mieux disposée après une bonne journée d'ouvrage, pour prendre une récréation bienfaisante — un million de femmes savent déjà tout cela.

Offre d'essai gratis

Si vous n'avez jamais essayé Kruschen — faites-le maintenant à nos frais. Nous avons distribué un très grand nombre de paquets "GIANT" spéciaux, qui vous permettront de juger par vous-même combien notre prétention est juste. Demandez, à votre pharmacien, le nouveau paquet "GIANT" à 75c.

Ceci comprend notre bouteille au prix régulier de 75c., ainsi qu'une bouteille d'essai — dose suffisante pour environ une semaine. Ouvrez d'abord la bouteille d'essai, prenez-en. Si, ensuite, vous êtes absolument convaincu que l'efficacité de Kruschen n'est pas telle que nous le prétendons, la bouteille régulière qui reste est aussi bonne que lors de son achat. Rappelez-la. Votre pharmacien est autorisé à vous remettre immédiatement votre 75c. et sans discussion. Vous aurez essayé Kruschen, gratuitement, à nos frais. Rien de plus raisonnable. N'est-ce pas? Fabriqués par E. Griffiths Hughes Ltd., Manchester, Angleterre (Fondée en 1756). Importateurs: McGillivray Bros. Ltd., Toronto.

Pâques! Patience, ça viendra... dans quatre ou cinq semaines.

Hiver

La dernière tempête de neige nous a prouvé que l'hiver n'est pas encore terminé. Toutes les routes qui conduisent aux villages voisins sont fermées à la circulation des automobiles, à l'exception bien entendu, de la route Montréal-Saint-Jérôme. On affirme que dans la Montée Gagnon, rang qui va de Pont-David à Sainte-Anne, des camions ont été surpris par la tempête, et bloqués par d'énormes bancs de neige, ils ont été complètement ensevelis. On tente actuellement d'ouvrir la route pour tirer ces voitures de leur fâcheuse position. Cependant, la route Sainte-Thérèse-St-Eustache a été ouverte par le ministère de la Voirie, lundi dernier. De sorte que les automobilistes qui désirent se rendre à ce dernier endroit n'ont plus à passer par Canton Bélanger ou par Montréal.

Course

C'est dimanche que sera disputée la grande course à pied organisée par des promoteurs montréalais. Le départ se fera en face de l'hôtel Cloutier, à Sainte-Thérèse et se terminera à Pont Vian, à l'Hôtel Vanda. On s'attend à plusieurs inscriptions. Sainte-Thérèse et Sainte-Rose y seront représentées. L'Avenir du Nord donnera un rapport complet de cette course, la semaine prochaine.

—C'est jendi prochain qu'a lieu à la Salle Paroissiale la soirée récréative du Cercle Dramatique Térézien, au profit des œuvres de la Fabrique. Les billets sont actuellement en vente.

Sainte-Thérèse vs Saint-Jérôme

Tempête dans un verre d'eau:
A propos de hockey

Dans l'édition du 3 mars, l'organisateur du hockey à Saint-Jérôme, M. Gérard Hogue, écrivait cette courte phrase: "Le Sainte-Thérèse a offert trois fois au collège Saint-Jérôme de le rencontrer sur son terrain, et comme le Collège prévoit la défaite, M. Poirier refuse de nous recevoir."

Vous comprenez que l'oeil vigilant des jérômien n'a pas été lent à découvrir ces lignes. Dans l'édition du 10 mars, dans un article de près d'une colonne, protestations signées LE CLUB. Je comprends qu'il a toujours existé une rivalité entre les deux villes. On comprendra que le domaine sportif n'y est même pas ignoré. On qualifie l'entre-filet de fanfaronnade. Ce n'est pas tout à fait juste. Je parie plutôt qu'il s'agit d'enthousiasme. Dans la même colonne où M. Hogue jetait crânement une petite boutade, je disais: "Une autre partie avec Saint-Jérôme serait à souhaiter. La population y trouve toujours un intérêt considérable." Et c'est vrai! Moi le premier! Pourquoi alors l'équipe de la Reine du Nord ne trouverait-elle pas le moyen de recevoir l'équipe térétienne ou de lui rendre visite? Tous nos joueurs sont

sportifs. Etre vaincu n'est rien: rester bon sport est tout. Je ne suis pas le seul qui irait braver le froid, pour assister à la joute qui derechef mettrait aux prises les deux équipes. L'enthousiasme est souvent une qualité, dans le sport surtout. Il a comme bon effet de stimuler, et de fonder parfois. L'équipe de Saint-Jérôme prouve qu'elle a du cœur — d'ailleurs je lui en connais depuis toujours! —, et le gérant à Saint-Thérèse démontre qu'il a le tour de savoir parfois glisser un mot qui produit de l'effet. Résultat de tout cela: Petite tempête dans un verre d'eau, beaucoup plus intéressante que celle que nous réservait la température, ces dernières semaines.

L. B.

ST-FAUSTIN STATION

—Tout est prêt pour le voyage à Montréal du club de hockey Saint-Faustin qui ira rencontrer le club du dimanche composé d'ex-étoiles telles que Cleghorn, Hart, Campbell, etc... Ces joueurs ont conservé presque toute leur habileté, même quatre d'entre eux ont fait partie d'une équipe Champion du Monde. La joute devra être très intéressante, ce sera des tout jeunes contre des anciens. L'heure de la partie est fixée à 11 hres a.m., dimanche le 19, à l'Arena Mont-Royal et le prix d'entrée sera dix sous. Environ 80 partisans accompagneront le club, profitant de l'excursion du C.P.R. Bonne chance à nos courageux joueurs.

Dimanche, eut lieu une belle partie entre le club Ivry et le Saint-Faustin. Après un peu d'indécision, les joueurs d'Ivry se ressaisirent et le jeu devint très rapide et excitant quoique dénué de rudesse. Le score fut 4 à 1 en faveur de Saint-Faustin. Les compteurs: pour Ivry: W. Whalen; pour Saint-Faustin: R. Flourant, 2 R. Morand, Gaston Levert 1.

Samedi avait lieu la 2ième partie entre le club des Inconnus et le Dollard. Les Inconnus sortirent victorieux, score 3 à 1. Compteurs, pour le Dollard: Jean Demers; pour les Inconnus: Roland Lanthier 2, Roger Demers 1.

Si la glace tient bon, il y aura encore une ou deux parties entre ces équipes qui se perfectionnent rapidement.

TRIBUNE LIBRE

IL FAUT UNE REFORME D'ENSEMBLE

Monsieur le Rédacteur,

Le sénateur Bureau, qui vient de mourir, était un homme énergique.

Les journaux ont raconté qu'en arrivant au ministère des douanes il donna ordre qu'on apposât à la porte de son cabinet, une plaque indiciatrice en français, pour faire pendant à celle qui se trouvait là depuis toujours, portant une inscription anglaise.

Sir Adolphe Chapleau avait dirigé le même département il y a une quarantaine d'années, mais alors les conditions étaient différentes.

M. Bureau introduisit du français dans d'autres services. Il éprouva d'abord une certaine résistance passive, non pas en haut lieu, mais de la part des agents placés sous son autorité. Il en fit son affaire.

M. Lemieux innova dans le même sens à la Chambre des Communes. Les différents Orateurs qui s'étaient succédés à la présidence n'avaient pas eu politique d'intervenir avant aujourd'hui.

Mais ces succès partiels, nous les devons à l'initiative jugée hardie de quelques ministres canadiens à mentalité française. Ailleurs, rien ne bouge. Sous tous les régimes, il

n'y a pas un ministre anglais qui ait eu devoir nous faire la courtoisie, pour parler comme au radio, de mettre en évidence dans son administration, la langue des premiers fondateurs du pays, race vile et conquise.

Tout ceci pour en venir à conclure que ce que MM. Bureau, Lemieux, Veniot et autres ont pu faire légalement dans la défense des droits du français, peut se répéter dans tous les services fédéraux. Seulement, au lieu d'agir isolément, de nous obtenir des comptes sur le total qui nous est dû, pourquoi ne pas nous donner satisfaction entièrement d'un seul coup?

Et que ce soit fini! Si, en 1922, M. Bureau, au lieu de faire une révolution de palais dans son ministère, avait formellement posé la question en conseil des ministres pour obtenir une décision d'ensemble, est-ce que cela n'eût pas mieux valu?

Toute indication, tout document destiné à renseigner le public canadien doit pouvoir être lu dans les deux langues.

J'en excepte certains rapports d'enquête aussi longs qu'ennuyeux et qui n'intéressent que le Parlement ou un public restreint.

Un point, c'est tout. Il faudra en venir là. L'opposition ne vient pas des hommes politiques. Elle part de plus bas. Elle est fille du fanatisme, de cette forme de fanatisme de race que les Anglo-Saxons appellent overbearing, parce qu'ils la connaissent bien. ... CELESTIN

Ottawa, "Le Droit".

"Maintenant Je Mange de Tout Sans Constipation"

Mr. Durigan est soulagé par le Son ALL-BRAN Kellogg

Nous reproduisons sa lettre enthousiaste: "J'ai 70 ans, et, durant quarante ans, il ne s'est pas écoulé une semaine où je n'ai dû prendre une pilule ou quelque cathartique."

"J'ai tout essayé sans obtenir plus qu'un soulagement temporaire. Le printemps dernier, ma fille, garde-malade dans un hôpital, m'a apporté du Son ALL-BRAN Kellogg."

"Au bout d'une semaine, je vis bien que j'étais tombé sur le bon traitement et je continuai à le suivre. Je ne prends plus de cathartique. Je puis manger de la viande quand il me plaît et de même tous les aliments, sans éprouver de constipation." Mr. L. M. Durigan, 6811 Buffalo Ave., Jacksonville, Florida.

Les épreuves de laboratoire démontrent que le Son ALL-BRAN Kellogg fournit les "matières assimilables", qui stimulent l'intestin, et les vitamines B que le régularisent. En plus, il contient du fer pour la régénération du sang. Les "matières assimilables" du Son ALL-BRAN agissent comme la lactose. Dans l'organisme, elles se forment en masse molle qui dégage doucement les déchets de l'intestin.

Combien ce traitement est plus efficace que les remèdes brevetés. Deux cuillerées à soupe par jour suffisent ordinairement, ou à chaque repas dans les cas obstinés. Si ce traitement ne vous soulage pas, consultez votre médecin. Se vend en paquet rouge et vert, dans toutes les épiceries. Fabriqué par Kellogg, à London, Ontario.

Nouveaux Prix



\$1.00
TAXE INCLUSE
LA BOUTEILLE DE 10 ONCES

BOUTEILLE DE 26 ONCES \$2.50
TAXE INCLUSE
BOUTEILLE DE 40 ONCES \$3.50
TAXE INCLUSE

GIN de KUYPER

"Cette Réelle Saveur de Hollande"

AVEZ-VOUS VU LE NOUVEAU CHEVROLET A PLUS BAS PRIX..

Deux Lignes d'Autos
Deux Séries de Prix
un grand standard de qualité

VENTILATION FISHER SANS COURANT D'AIR
MOTEURS SIX CYLINDRES MONTES SUR CAOUTCHOUC
VITRE DE SURETE
CARROSSERIES FISHER DU STYLE "AIR-STREAM"
CHANGEMENTS DE VITESSES FACILES
DEUXIEME VITESSE SILENCIEUSE
TERMES GMAC FACILES



F. A. LORRAIN, ST-JEROME, Qué.
GRONON AUTOMOBILE Reg'd, ST-JOVITE
FERDINAND ROUX, STE-THERESE

Ce fut d'abord le Chevrolet Maître Six — et le Canada lui fait l'accueil le plus chaleureux qu'un Chevrolet ait connu depuis 1929. Puis, loin de s'en tenir à ce premier succès, le leader fit la présentation d'une autre ligne d'autos — le Six Régulier — offrant le plus bas prix jamais demandé pour un auto six cylindres, de dimension régulière et avec carrosserie fermée.

Ainsi, il y a maintenant deux Chevrolet Six — le Régulier et le Maître Six. Des styles de carrosserie pour tout le monde. Des prix pour convenir à plusieurs groupes différents d'acheteurs. Mais un seul standard de qualité — la qualité Chevrolet!

Le Régulier et le Maître offrent tous deux des modèles avec Carrosserie par Fisher — du style le plus récent, le plus en vogue — équipés avec pare-brise en vitre de sûreté et présentant la dernière sensation General Motors: la Ventilation Fisher Sans Courant d'Air V.I.C. (individuellement contrôlée). Ce sont là des avantages que vous trouvez dans le Six Régulier avec le plus faible coût d'opération de tout auto de dimension régulière.

Quel que soit le modèle qui répond à vos besoins — venez à nos salles de montre, car vous n'aurez jamais d'idée juste de son excellence tant que vous ne l'aurez pas vu et conduit vous-même!

BAS PRIX DE CHEVROLET
SIX REGULIER - - de \$723 à \$770
MAITRE SIX - - de \$789 à \$977
LIVRES A L'USINE, OSHAWA, ONTARIO
(FRET ET LICENCE EN PLUS)

C-110F

POUR PAINS DELICIEUX... CUISEZ AVEC les GATEAUX de LEVAIN ROYAL



GARDEZ une provision de Gateaux de Levain Royal sous la main. Enveloppés hermétiquement de papier ciré, ils se gardent frais durant des mois. Reconnus comme prototype de qualité depuis plus de 50 ans. Vous trouverez aussi très utile pour vos travaux culinaires le LIVRE DE CUISINE DU LEVAIN ROYAL. Pour l'obtenir, écrivez à Standard Brands Limited, Fraser Ave. and Liberty St., Toronto, Ont.

Votre famille se réglera de ces Brinches à la Cannelle

Portez au point d'ébullition 1 1/2 t. lait et dissolvez dedans 1 c. à thé sel et 3 c. à soupe sucre. Laissez refroidir et mélangez avec 1 t. pâte au Levain Royal. Ajoutez 3 c. à soupe shortening (fondu après mesure) et 2 1/2 t. farine pour faire une pâte molle. Laissez lever au double du volume durant 1 1/2 heure. Pétrissez, mettez sur la planche et abaissez à 1/2 pouce. Badigeonnez de beurre fondu et saupoudrez de sucre et cannelle. Roulez comme un gâteau à la gelée roulé et coupez en sections. Placez celles-ci sur le bout dans une tôle chemisée graissée et laissez lever au double du volume. Badigeonnez le dessus avec de l'œuf ou du lait et cuisez à 375° F. de 25 à 30 min. Ceci donne 12 grosses brinches.

Achetez des produits fabriqués au Canada.

UNE PAGE D'HISTOIRE JEROMIENNE

LA MAISON ROLLAND
EN AOUT 1892

Voici ce que je viens de lire dans l'édition du Monde Illustré, journal qui paraissait à Montréal à la fin du siècle dernier. Cette édition porte la date du 20 août 1892. Il s'agit en l'occurrence d'un article signé par Mathias Filion, journaliste de l'époque, sur le cinquantième anniversaire de la fondation de la maison Rolland, célébré à Saint-Jérôme, le 6 août 1892. Je cite quelques extraits :

"En avant pour Saint-Jérôme ! Tel était samedi, le cri de ralliement des éditeurs, des journalistes, libraires, industriels, bref de tous les gens qui s'occupent de papier, travaillant dans le papier et vivant avec le papier. La maison Rolland célébrait ce jour-là, le cinquantième anniversaire de sa fondation, et les notes d'or d'une maison industrielle qui est née dans les circonstances les plus précieuses, qui a traversé des obstacles qu'on aurait cru insurmontables, qui a vécu, qui a prospéré, c'est tellement rare dans notre pays que nous ne pouvons le passer sous silence.

"Tout Saint-Jérôme nous attend et nous souhaite la bienvenue au milieu des accords de la musique et du grondement du canon. C'est fête partout car tous les citoyens sont endimanchés, des drapeaux flottent sur les principaux édifices, des arcs de triomphe s'élèvent à une foule d'endroits. "Grâce aux voitures mises à notre disposition, nous avons pu visiter la

"capitale des Laurentides" et juger des progrès étonnants qu'elle a faits depuis quelques années. "C'est aux MM. Rolland et au curé Labelle que nous devons tout cela" nous dit un brave homme.

"La fête commença le matin par une messe solennelle chantée dans la vieille, vieille église, se terminant par un grand banquet dans la manufacture même. Un grand banquet dans la manufacture, oh ! mais la grande salle du Windsor ne se fait pas plus belle quand elle reçoit les politiciens en train de se donner la verve pour mieux régler les grandes questions du jour. Toute la famille Rolland était à table, entourée des amis du fondateur, les anciens. Plusieurs toasts furent portés et l'on but à force santé.

"Fut l'honorable J. B. Rolland (mort en 1889) arriva à Montréal en 1832. Il entra comme apprenti typographe à la Minerve; après avoir passé au Morning Courier en 1836, il ouvrit une petite librairie en 1837. Plus tard, en 1842, il donna à son établissement des bases plus solides, et la librairie Rolland prit place dans le monde des affaires. Après avoir passé par bien des péripéties avoir réussi dans des entreprises de publication, la maison Rolland jeta en 1881, à Saint-Jérôme, les bases de l'importante manufacture que nous venons de visiter.

"La manufacture Rolland fournit le papier à plusieurs journaux de Montréal, et le MONDE ILLUSTRÉ est heureux d'encourager une industrie canadienne. Comme le disait mon ami Sauvalle au banquet, en répondant à la santé de la presse: "Vous nous envoyez du papier bien beau et bien blanc, et c'est nous qui

sommes chargés d'y appliquer les touches". Vous avouerez que c'est intéressant, et les plus âgés y trouveront peut-être des souvenirs personnels. Cet article est accompagné d'une série de photographies. Celles par exemple de MM. l'honorable J. B. Rolland, J.-B. Rolland, J.-D. Rolland, P. D. Rolland, Oet. Rolland; en plus une photographie de l'usine à cette époque, et deux autres non moins intéressantes des principaux invités.

CELIBER

Rhumes chez les bébés

"Les Tablettes BABY'S OWN", écrit Mme Louis Wheeler, Indian Road Crescent, Toronto, "sont excellentes pour les enfants souffrant de rhumes, toux ou crampes. Elles sont le meilleur remède que l'on puisse donner à un enfant".

Quand un bébé ou un jeune enfant contracte un rhume, il faut immédiatement un remède efficace. Des milliers de mères gardent toujours des Tablettes BABY'S OWN à la maison, pour employer contre les maux ordinaires de l'enfance. Voyez la garantie de sécurité sur chaque paquet de 25c.

TABLETTES BABY'S OWN
du Dr. Williams F-248

PETITES HABITUDES DU CALENDRIER

Aucun siècle ne peut commencer un mercredi, un vendredi ou un dimanche.

Le mois d'octobre commence toujours le même jour de la semaine que le mois de janvier, avril avec le même jour que juillet et décembre le même jour que septembre.

Février, mars et novembre commencent le même jour de la semaine. Mai, juin et août débutent, au contraire, à des jours différents les uns des autres.

Ces règles ne s'appliquent pas aux années bissextiles.

L'année ordinaire commence et se termine toujours par le même jour.

Enfin, pour terminer cette rapide revue des singularités de l'almanach, le même calendrier peut servir tous les vingt-huit ans.

NOUVEAU SERVICE

DE RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Quel que soit le genre de sport qui vous intéresse, vous pouvez maintenant obtenir le renseignement dont vous avez besoin par l'entremise du Nouveau Service de Renseignements Sportifs, sous la direction de "Mlle Dow", institué par la Brasserie Dow. Voici un tribunal auquel vous pouvez soumettre vos différends; vos arguments seront réglés, les annales sportives seront citées, les règlements de jeu intriguants vous seront expliqués, les raisons vous seront données pour telle ou telle décision d'un arbitre, etc., etc. Le tout sous la direction de "Mlle Dow" en collaboration avec une des plus hautes autorités canadiennes en fait de sports. Les réponses à vos questions vous seront données par le courrier ou par la radio au cours des émissions Dow. Si le point à régler est d'intérêt général, la réponse sera incluse dans les annonces Dow qui paraissent fréquemment dans les journaux quotidiens.

Vous n'avez plus besoin d'être dans le doute au sujet d'une question sportive quelconque, car ce Nouveau Service Dow vous donne des informations absolument authentiques qui ne permettent plus d'équivoques.

Envoyez votre question au Service de Renseignements Sportifs de "Mlle Dow" où elle sera accueillie avec plaisir. La Brasserie Dow a institué ce nouveau service dans l'espoir de fournir les renseignements précis que les gens ont de la difficulté à se procurer.

On espère que ce service gagnera faveur immédiatement auprès du public, que ce soit de la part de l'amatour occasionnel ou de l'enthousiaste fréquent, car tout le monde trouve

parfois le besoin de faire résoudre un problème discutable qui se présente assez fréquemment dans le monde sportif.

Ecoutez à la radio les questions et les réponses qui seront données à la diffusion de "Mlle Dow" tous les lundis, mercredis et vendredis à 7.30 p.m., du poste C.K.A.C.

Voyez les annonces Dow dévouées particulièrement aux renseignements sportifs. Ecrivez au casier postal numéro 22, si une question sportive vous intrigue.

SAINTE-ADELE

"Nous avons le regret d'apprendre à la population du Comté de Terrebonne la mort de M. Cyrille Brisebois, décédé chez son fils, M. Alex. Brisebois à l'âge de 97 ans. C'est un vieux citoyen qui disparaît. Cet homme connut les premiers temps de la colonisation dans les Laurentides et l'un des derniers à disparaître de cette génération héroïque. Il laisse, pour pleurer sa perte, trois fils, Alex, Edmond et Félix, tous de Sainte-Adèle, et une fille, Mme Shaw, de San Francisco. Ses funérailles ont eu lieu le 9 mars au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. Nos sympathies à la famille en deuil.

"Nous avons également le regret d'apprendre la mort de M. Jules Legault, décédé, le 14, chez sa fille, Mme Prosper Aveline. Il était âgé de 72 ans. C'est un autre citoyen remarquable et l'un des pionniers de notre région qui disparaît. Il laisse quatre enfants. Nos sympathies à la famille en deuil.

"Mme Philippe Bertrand, épouse du gérant de la Gatineau ici, a mis au monde un gros garçon qui portera le nom de Roger. Nos félicitations.

"En fin de semaine, comme la température était favorable, un grand nombre d'étrangers sont venus nous rendre visite. Nos hôtels, tant en bas qu'en haut, regorgeaient de touristes, de skieurs, etc.

"Dimanche dernier, le 12, notre équipe a pris sa revanche avec le Jérôme et lui a infligé une défaite en règle par le score de 4 à 1 devant une assistance nombreuse. Nos joueurs ont brillé par un meilleur jeu d'ensemble et des lancers plus précis, mais les plus effectifs furent Anatole Parenteau (2 points), Rolland Marin (1 point) et Rosaire Courchesne (1 point). Les autres ont fortement contribué aussi à la victoire. Mentionnons notre gardien de buts, Emile Marin, le si populaire gérant de la Maison Blanche (Hôtel Marin), qui fit des arrêts sensationnels.

Pour une victoire, c'en est une et une belle. Elle rachète glorieusement les défaites humiliantes du passé. Nos félicitations à notre vaillante équipe.

Maux de Tête
Soulagés sans droguer
Frictionnez Vicks sur la poitrine. Souvent une application suffit.

VICKS
VAPORUB
Pour Tout Refroidissement

SAINTE-AGATHE

"M. et Mme Joseph Champagne (Lucie Bigras) font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé Joseph, Jean-Louis-Claude.

Parrain, M. Arcade Champagne, oncle de l'enfant. Marraine Mlle Dorina Caron, cousine de l'enfant. Porteuse Mlle Jeanne Caron, cousine.

NOUVELLES D'AUTREFOIS

Nous lisons dans "L'Avenir du Nord", à pareille époque,

IL Y A 35 ANS

— Léon XIII célèbre le 55e anniversaire de sa consécration épiscopale et l'inauguration de sa 21e année de pontificat et la 88e année de sa naissance.

— Une ouvrière menuisier travaillant à la construction de notre nouvelle église, est tombée d'une hauteur de 65 pieds. Ce jeune homme M. Joseph Cantin, n'est âgé que de 21 ans. Il se rétablit rapidement.

— Les érabes coulent en abondance depuis 15 jours. Le marché est encombré de sirop et de sucre d'érable.

— Décès de Mlle Marie-Anne-Alice de Bellefeuille, âgée de 10 ans et 3 mois, fille de Charles-Henry Lefebvre de Bellefeuille, de Saint-Eustache.

IL Y A 30 ANS

— Les élections des officiers de la fanfare ont donné le résultat suivant: Président, Dr J.-Ed. Prévost; vice-président, P. F. E. Petit, trésorier, G. Itzweire; secrétaire, André Magnant; directeur, Dr Henri Prévost, sous-directeur, S. Magnant et F.-X. Saint-Michel.

— MM. S. Desormeaux et Ed. Langlois, viennent de former une société commerciale dans le but d'exploiter la fabrication des boissons gazeuses.

— Le mariage de Mlle Marie-Anne Thérèse Leprohon, fille de feu le seigneur Chs B. H. Leprohon, avec M. Emile Prévost, fils de feu le Dr Wilfrid Prévost, sera célébré le 28 avril, à Joliette.

IL Y A 25 ANS

— La Vie Catholique et la Justice Sociale, deux journaux français ont été condamnés par le Saint-Office. Le décret ne donne pas les motifs de cette condamnation.

— L'étendue des forêts produisant du bois de commerce au Canada comprend 300,000,000 d'acres, d'après le Dr B. E. Fernow, doyen de la faculté forestière de l'Université de Toronto. Toutefois le rapport de M. R.-H. Campbell surintendant des forêts pour le fédéral évalue la superficie des forêts canadiennes à 538,000,000 d'acres, dont 120 millions dans la province de Québec.

— Dans la cause de Wilfrid Maillé vs La Corporation de la Ville de Saint-Jérôme, Me Thibaut Rinfret, procureur du demandeur, réclame des dommages pour son client qui fut privé de communication avec la terre ferme lors de la reconstruction simultanée des trois ponts qui donnent accès dans l'île.

IL Y A 20 ANS

— Andrinople, a été prise d'assaut par les Bulgares, après une lutte terrible. On dit que Skukri Pachia, le commandant turc d'Andrinople, s'est suicidé.

— M. Louis Beaulieu a vendu son hôtel à M. T. Larose pour la somme de \$12,500.

— On vient de construire une école à Sainte-Adèle, au coût de \$3,000.

— Notre concitoyen M. Louis Tourcier, vient de recevoir du gouvernement français une médaille commémorative de la campagne de 1870-1871.

IL Y A 15 ANS

— M. Geo. Boivin, député libéral de Shefford a été choisi comme vice-président de la Chambre des Communes sur propositions de sir R. Borden.

— La commission des chemins de fer a accordé aux chemins de fer une augmentation de tarif d'environ quinze pour cent.

— L'important secteur de la côte de Flandre occupé depuis si longtemps par les Français, vient d'être passé aux Belges.

En entrant en possession de Trébizonde en Asie Mineure, les Turcs se sont rendus coupables des pires atrocités.

— L'offensive allemande est déclinée, Hindenburg, sous les yeux du Kaiser et de son héritier, a lancé sur les lignes anglaises des masses d'infanterie appuyées par une artillerie renforcée de tout ce qu'ils avaient de canons dans l'est.

IL Y A 10 ANS

— La ville de Saint-Jérôme célèbre au cours d'un grand banquet, la victoire remportée par l'honorable Athanase David le 5 février dernier. Plus de deux cents convives prirent part à ce banquet.

— M. l'abbé Joseph Aubin est décédé à Saint-Jérôme, à l'âge de 82 ans.

— Le Conseil de Comté approuve le règlement qui accorde une somme de \$50,000 pour la construction d'un palais de justice à Saint-Jérôme.

— Décès de Joseph-Fernand Thinel, âgé de 2 ans, fils de M. Albert Thinel.

Une bonne qualité donne satisfaction

THÉ VERT "SALADA"

"Frais des plantations" 4157

IL Y A 5 ANS

— Le cercle Labelle, de Saint-Jérôme, a donné une soirée artistique, à Mont-Rolland, qui obtint un grand succès.

— Décès de M. Louis Beaulieu, âgé de 81 ans, à Saint-Agathe-des-Monts.



CHEVAUX A VENDRE

J'ai toujours en mains un grand nombre de chevaux pour satisfaire tous mes clients. Avant d'acheter, venez me rendre visite et je vous donnerai satisfaction. J'en ai de toutes les pesanteurs et aussi de bonnes jumelles pour la ferme. Mes prix sont à meilleur marché que n'importe où ailleurs.

PACIFIC VANDELAC
Marchand de chevaux
270, Rue Leroy Est Montréal
Coin Place Jacques-Cartier

— La région de Québec bénéficiera de la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec. Projet qui est particulièrement cher au député de Lotbinière, l'honorable M. Francoeur.

SAINT-MARGUERITE

LAC MASSON

— Dimanche dernier, a eu lieu, sous la présidence de M. le curé Gagnon, le tirage d'un piano donné par Mme Paquette au profit des pauvres, et dont l'heureuse gagnante a été Mme Wilfrid Gauthier. Nous remercions nos organisatrices et tous ceux qui ont encouragé cette oeuvre.

Les CAPSULES
ANTALGINE
SOULAGENT TOUJOURS
Maux de tête, névralgies, rhumes, grippe, douleurs périodiques, lumbago, rhumatisme, torticolis. Ayez-en toujours une boîte à la main.
En vente partout, 25c

S'AGIT-IL DE VOS YEUX



Carrière & Senécal Limitée
OPTOMETRISTES-OPTICIENS A L'HOTEL-DIEU
271, Ste-Catherine Est - Tél. LAn. 7070 - Montréal

**EXCURSIONS
FIN DE SEMAINE
à PRIX REDUITS**

En vigueur
le 17 mars
Tarif: Passage et demi
Retour
SUR TOUTES LES ROUTES
Bon pour aller du vendredi midi jusqu'au dimanche midi; retour jusqu'au lundi à minuit.

Avec l'approche du printemps, la Compagnie de Transport Provinciale annonce une bonne nouvelle à ses nombreux amis en inaugurant un nouveau tarif — passage et demi retour — pour tous les voyages de fin de semaine. La prochaine saison, peut-être plus que toute autre, verra la prédominance du voyage en autobus à cause de son confort et de son économie. Suivant la grande route, traversant des paysages de la plus grande beauté, les autobus vous conduisent directement à votre destination, au grand air et avec une satisfaction évidente tout le long du parcours.

LA CIE DE TRANSPORT PROVINCIALE
Mme A. GINGRAS
Téléphone 364 Saint-Jérôme



"Mais c'est épatant, Paul— nous y serons"

"Je ne sais ce que je donnerais pour aller en ville voir la partie de hockey demain soir," disait Léon. "Inutile d'y songer, jamais nous ne trouverons à acheter des billets."

"Pourquoi ne pas appeler Paul par Longue Distance?" lui suggéra Gertrude. "Peut-être pourrait-il t'en obtenir."

"C'est une idée, je l'appelle immédiatement."

Deux minutes plus tard il atteignait Paul. Ce dernier se faisait fort de lui trouver un billet. Mieux il aurait également un siège pour Gertrude.

"Quelle partie intéressante!" disait Gertrude au sortir de la patinoire. "Je dois un gros merci à Paul — et je suis contente que nous ayons le téléphone."



Le service de
Longue Distance

est remarquablement bon marché

PHARMACIE OSCAR LANDRY

Graines de semence

Betteraves rondes rouges Détroit
4 onces, 25c. la livre, 65c.
Betteraves à vaches rouges Mammoth
4 onces, 15c. la livre, 45c.
Carottes, Nantaises ou Chantenay,
4 onces, 35c. la livre, \$1.10
Oignons rouges Wethersfield,
4 onces, 60c. la livre, \$1.75

POUDRE SYMPHONIE ARMAND
Valeur de \$1.00

Gratis avec l'achat de \$1. de Produits Armand

Pharmacie Oscar Landry

La mieux assortie du district

Tél. 490 Voisin du Marché Tél. 461

341, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme

Magasin Indépendant Victoria

Henri Gareau

St-Faustin Station

POUR DU COMPTANT

Spéciaux du 20 au 25 mars 1933

BEURRE DE BEURRERIE 30c

La lb. 30c

Je vous offre les belles FEVES

BLANCHES.

Pour cette semaine. La lb. . . 3c

et les POIS A SOUPE

garantis cuisants à . . . 4 1/2c

MELASSE Extra Fancy

Le gallon 43c

Pas plus que 5 gallons par famille.

TABAC EN FEUILLE

18c la lb. 10 lbs 1.50

TABAC de choix récolte locale.

35c la lb. 3 lbs 1.00

J'ai du FOIN de 1er

choix à 13.00

J'ai du FOIN de 2ème

choix à 12.00

TREFFLE

à 11.00

Tous ces prix sont strictement argent

comptant.

GRAINES de jardins 1933

8 paquets pour 25c

Tous les grains, ELEUR et ENGRAIS sont à la hausse. Ne tardez pas à acheter aux prix actuels.

SON

à 95c

GRU ROUGE

à 1.00

GRU BLANC

à 1.20

FLEUR 3 Etoiles

sac en jute à 1.80

FLEUR Lion Rouge en

sacs coton à 1.90

BLE et BLE D'INDE

à 1.35

AVOINE DE L'OUEST

à 1.25

J'ai des pois-crisp un lot d'AVOINE

NETTOYEE provenant de terres

fortes, bonne pour semence. Prix

très avantageux.

Le sac de 98 lbs à 1.15

J'ai un prix spécial pour les MILS

et TREFFLES pour le mois de mars

Ce prix est pour le mois de mars seulement.

Magasin Indépendant Victoria O. Massé Frères

BOUCHERS et EPICIERS

Sainte-Agathe des Monts

SPECIAUX DU 20 AU 25 MARS

Au comptant seulement

SAVON BARSALOU	33c	THE Salada 1 lb.	45c
10 pour		Pour	
SAVON DE TOILETTE	25c	CAFE Victoria frais moulu	45c
LUX 4 pour		Pour	
SAVON HACHE	25c	CAFE Princesse frais moulu	39c
3 pour		Pour	
SAVON DE TOILETTE	14c	BOVRIL 16 oz.	1.05
3 pour		Pour	
CHIPS, gros paquet	18c	MOUTARDE PREPAREE	21c
Pour		Gros pots pour	
BRILLO petit paquet	11c	SEL DE TABLE	9c
Pour		La boîte	
LESSIVE GILLET	12c	FROMAGE Victoria 1/2	21c
Pour		2 pour	
POUDRE A PATE Victoria	24c	FEVES CLARK grosses btes	19c
1 lb. Pour		2 pour	
POUDRE A PATE Chef	25c	SUGAR CRISP Corn Flakes	23c
1 lb. Pour		3 pour	
NOURRITURE Journal	49c	BIG FIVE CLEANSER	5c
Pour		Pour	
THE Victoria 1 lb.	45c	HOMARD Peerless 1/4 lb.	13c
Pour		Pour	

NOUVELLES DE SAINT-JEROME

AU CLUB DE GOLF

— A l'assemblée annuelle du Club de Golf de Saint-Jérôme, tenue le 10 mars, les officiers et directeurs suivants ont été choisis pour administrer le Club de Golf pour la saison 1933-34: MM. A. Fautoux, président, F.-H. Phelan, vice-président, C.-E. Marchand, contrôleur, J.-P. Rolland, secrétaire, J. Fortier, A. Lapointe, J.-V. Léonard, L. Nantel, Dr J.-R. Brats, A. Chériar.

Il a été décidé de réduire le prix de la contribution et nous croyons qu'avec les avantages que le Club est prêt à donner à ses membres pour la saison, et malgré la dépression, nous verrons le chapelet bien achalandé.

— Dimanche dernier, à 8 heures, une messe spéciale a été dite, dans la sacristie, pour les membres de la Conférence de Saint-Vincent de Paul. Le révérend Père Bourque, dominicain, a dit cette messe et a prononcé une allocution sur l'œuvre de charité chrétienne accomplie par la société de Saint-Vincent de Paul.

— Le dimanche 5 mars, une joute de hockey a été jouée au collège au bénéfice de la Saint-Vincent de Paul. Deux clubs d'amateurs se sont mesurés: les professionnels contre les hommes d'affaires.

Dimanche dernier, le 12, une autre partie a eu lieu entre les épiers et les bouchers, encore au profit de la Saint-Vincent de Paul.

Nous ferons connaître le produit que ces joutes ont rapporté à la caisse des pauvres dès que les chiffres officiels nous auront été communiqués.

MARATHON !

— C'est dimanche, le 7 mai, qu'aura lieu le marathon annuel de 10 milles organisé sous les auspices de la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme.

Comme l'année dernière, il a été décidé par l'organisation que nos coureurs locaux seulement seront admis à prendre part à cette épreuve.

On prévoit que les inscriptions seront plus nombreuses cette année étant donné que le prix d'entrée dominant droit d'y prendre part n'est que de \$2.00 alors qu'il était de \$3.00 l'an dernier.

Nul doute que cette nouvelle sera bien accueillie de nos marchands et des coureurs et qu'elle aura pour effet d'encourager ce sport déjà si populaire ici comme ailleurs.

N'est-il pas à noter, en passant, que ce geste prouve qu'il ne s'agit pas d'intérêt financier, mais simplement de développer nos athlètes locaux qui pourront, comme le public a déjà été à même de le constater, démontrer ailleurs qu'ils sont de bonne étoffe.

Tout en jetant un coup d'œil sur les marchands qui nous marchands exposent dans leur vitrine, lisez la pancarte qui y sera affichée en rapport avec le marathon de 1933 lequel doit faire sensation.

Avant aux marchands qui désirent être représentés et aux coureurs qui désirent s'inscrire de bien vouloir s'adresser à M. H. E. Rochon, marchand de radios, rue Saint-Georges, ou chez José, rue Labelle, qui se feront un plaisir de fournir tous les renseignements désirés.

Coureurs, préparez-vous !

LES DEUX DEVOIRS

Au Collège, le 23 mars

Afin d'aider la Conférence de St-Vincent de Paul dans l'œuvre charitable qu'elle poursuit à Saint-Jérôme, la direction du "Petit Théâtre" prépare une séance dramatique qui aura lieu le 23 mars, dans la salle du Collège.

A cette occasion les amateurs du Petit Théâtre présenteront "Les Deux Devoirs", drame en trois actes, par G. de Wailly.

Dans la distribution nous remarquons, MM. Fernand Taillon, Alfred Foisy, Lionel Gauthier, Arthur Lebeau, Léo Cadieux et autres. Le public peut être assuré d'assister à une interprétation de premier ordre.

Pendant les entr'actes M. Jean-Chs. Marchand se fera entendre dans de jolis chants, M. Odilas Guay récitera de jolies choses. L'orchestre du Collège fera les frais de la musique.

Une représentation spéciale aura lieu pour les enfants, mardi soir, 21 mars à 7 hres.

Les billets sont en vente à la pharmacie Oscar Landry. Hâtez-vous; il reste encore des bons billets. Faites la charité tout en vous amusant.

— M. J. A. Beaulieu, avocat de Montréal, doit faire une conférence, mercredi le 22 mars 1933, à 8.30 hres. P.M., dans les salles de l'Association Conservatrice Centrale du Comté de Terrebonne, (19 rue Laviolette) sur le sujet suivant: "Ministres Canadiens-Français à Ottawa, depuis 1867."

Les membres et leurs amis sont cordialement invités.

— Mlle Rose et Blanche Brière étaient en promenade, cette semaine, à Saint-Agathe, chez M. et Mme Arcade Bouchard.

— M. et Mme Paul-Emile Légaré ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les noms de Marie-Jeanne-Pauline-Huguette. Parrain et marraine, M. James Brière et Mlle Marie-Jeanne Bélanger; porteuze Mlle Marguerite Brière, sa tante.

Tél. Bureau 245 Rés. 173
Camille L. de Martigny
AVOCAT — BARRISTER
319, Rue LABELLE
SAINT-JEROME, P. Qué.

— M. et Mme René Lemay ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée Marie-Cécile-Fleurette. Le parrain était M. Damien Lapointe, de Saint-Jérôme, grand-oncle de l'enfant, la marraine, Mme Romuald Lazon, grand-mère, et la porteuze, Mme Damien Lapointe, sa grand-tante.

DECEDES DE M. P. DESJARDINS

— Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Pierre Desjardins, décédé à Saint-Jérôme le 7 mars 1933, à l'âge de 76 ans, et dont le service eut lieu ici, en l'église paroissiale, mercredi matin, de la semaine dernière.

Il laisse dans le deuil son épouse, Mme Pierre Desjardins, née Ursule Lachance, six garçons: Elie, Emery, Pierre, Henri, Alfred, Joseph, quatre filles: Mme Thaddée Brabant, Mme Eugène Laverdure, Mme Gilbert Paquin, Mme Philibert Allard, et un grand nombre de petits enfants.

Assistants aux funérailles: MM. et Mmes Elie Desjardins, Th. Brabant, Henri Desjardins, Gilbert Paquin, Ph. Allard, Eug. Laverdure, Ferdinand Lachance, René Brabant, V. Aubin, Alphonse Lanthier, C. Lanthier, L. Blondin, J. Forget, Noé Forget, Ménéippe Richer, Mmes P. Desjardins, J. Forget, A. Brabant, A. Lapointe, J. Lachance, C. Dufour, A. Gohier, L. Lanthier, A. Maurice, F. Lachance, L. Saint-Louis, C. Maurice, A. Richer, O. Forcier, H. Lachance, E. Desjardins, E. Lachance, V. Maurice, Mlle M.-L. Desjardins, A. Lachance, L. Brabant, L. Brabant, M.-A. Desjardins, J. Desjardins, L. Gauthier, A. Brière, M. J. Desjardins, J. Brabant, E. Bélanger, C. Régimbal, N. Cadieux, G. Forcier, M. Charbonneau, J. B. Raymond, L. Lachance, W. Gazeau, A. Desjardins, G. Desjardins, P. Brière, V. Lézard, R. Desjardins, P. Desjardins, P. Maurice, A. Raymond, P. Piché, R. Aubin, Raoul Aubin, E. Longpré, E. Sauriol, etc.

A la famille en deuil, L'Avenir du Nord offre ses sincères sympathies.

HOCKEY

— Jeudi dernier avait lieu l'exécution à Joliette, organisée par M. Poirier à l'occasion de la rencontre du "Collège" avec le club des "Chevaliers de Colomb".

Pour la circonstance, ce dernier club fut remplacé par une équipe complète de Montréal et pas à première venue, s. v. p. Archambault substitua au Canadien, dans les buts, Beauchamp, Bourgois du Saint-François, Dumais de Beauvillages, Gadolette, Boisvert, Pouliot, etc. C'est dire que les "Chevaliers de Colomb" voulaient administrer une rclée au "Collège", rclée qui aurait fait époque dans les annales sportives de Joliette. Le "Collège" a été battu, mais sans rclée ni blanchissage. Les "Chevaliers de Colomb" ont donc sacrifié beaucoup d'argent pour manquer le but. Les gens de Joliette ont-ils été satisfaits? Non, ils auraient aimé voir leurs joueurs sur la glace. La partie a été magnifique, rapide sans rudesse. Tous les joueurs du "Collège" méritent des félicitations pour leur belle tenue en face de joueurs aussi entraînés et expérimentés. La partie se termina par le résultat de 4 à 1. C'est Louis Turcotte qui compta pour le "Collège" sur une passe de Robert.

Le club remercie d'abord M. Poirier pour son dévouement, en second lieu, nos amis les supporters du "Collège" qui ont pris part en très grand nombre à cette excursion. Remerciements aussi aux gens de Joliette pour l'accueil cordial fait à nos joueurs. Par cette partie le "Collège" termine sa saison. Vous allez peut-être dire, c'est de valeur terminer par une défaite, c'est vrai, mais c'est une défaite qui fait honneur au club, car elle contribue à montrer la valeur de nos joueurs.

Vendredi prochain, un article vous donnera le résumé de la saison avec un tableau montrant l'état financier du club !

Le Club

THEATRE REX

Vendredi et jeudi: Leila Hyams, Stuart Erwin dans "Big Broadcast"

— Comédie — News — Cartoon.

Dimanche et lundi: Artistes Français dans "Erreur Judiciaire"

Actualité — Comédie.

Mardi, mercredi et jeudi: Arthur Wautner, Isla Bevan dans "Sing of the Four"

— Comédie — News — Cartoon.

DR JULES PREVOST

DE L'HOPITAL NOTRE-DAME ET DE L'INSTITUT BRUCHESI

5720, ST-DENIS MONTREAL
Téléphone: HArbour 8867

ASSURANCES GENERALES

Feu, Vie, Automobiles, Accidents, Maladie, &c.

21 ANS D'EXPERIENCE

Service de tout premier ordre

Nos prix sont excessivement bas et vos réclamations toujours payées promptement.

J. T. CLEMENT

Gérant de District District Manager
Courtier en Assurances Insurance Broker
178, ave Parent (Tél. 171) Saint-Jérôme

En cas de décès, écrivez ou téléphonez-nous. Il nous fera plaisir d'aller vous voir ou d'envoyer un de nos représentants.

CLAUDE PREVOST

AVOCAT
212 Rue SAINT-JACQUES OUEST
MONTREAL

(Suite de la première page)

débouchés, et tous ces débouchés ensemble ne pouvaient valoir la moitié du marché que nous aurions eu à côté de nous si une entente à base de réciprocité avait été réalisée. Il en est résulté un arrêt de notre vie économique, et même de notre accroissement de population. Jamais nous n'avons été plus isolés qu'aujourd'hui, plus misérables. Nous avons eu pouvoir nous relever en appliquant aux Etats-Unis la loi du talion: oeil pour oeil, dent pour dent ou, briques pour briques. Le résultat fut lamentable. On en voit les conséquences dans les rues de toutes nos villes, où l'on rencontre le regard angoissé de plus d'un demi-million de chômeurs.

Ces rudes coups portés à la vie nationale ont eu leur effet. De nouveau, le gouvernement canadien se tourne vers la réciprocité. Un député libéral, William Duff, proposait, hier même, que le Canada fit de nouveau un effort pour obtenir un traité de commerce avec nos voisins. M. Bennett lui a répondu, non pas avec la théorie protectionniste, qui lui était si chère, mais avec la bienveillance d'un homme qui commence à ouvrir les yeux sur les désastres accumulés par une doctrine insensée. Il n'a pas osé encore montrer un enthousiasme empressé pour le projet Duff, mais il a semblé approuver le principe. On voyait, à travers ses paroles prudentes, le sentiment d'un converti. Nous parions que M. Bennett sera un jour l'un des apôtres de la réciprocité de Laurier. Le fait paraît miraculeux, mais il ne manque pas de vraisemblance. L'honorable Mackenzie King le poussera dans cette voie, avec toute la conviction qui l'anime, et nous verrons peut-être M. Roosevelt tendre la main à notre premier ministre pour l'amener vers le libre-échange. Il n'est pas impossible que St. Herriège lui-même, après avoir reçu Washington dans sa corbeille de noces, nous apporte en retour, dans un avenir prochain, l'anneau de mariage entre le Canada et les Etats-Unis. Tout le monde lui pardonnera d'être le beau-frère de M. Bennett, s'il réussit à faire signer ce nouveau contrat de mariage, qui assurerait l'alliance du parent pauvre au parent riche.

"Le Soleil"

CONSEILS PRATIQUES

Bronzage des bibelots en plâtre

Si vous voulez bronzer des bibelots sans valeur et leur donner un aspect plus artistique, voici comment il faut vous y prendre.

Après avoir nettoyé et laissé bien sécher l'objet, passez, sur toutes ses faces, une couche d'huile de lin. Le lendemain, vous recommencerez et, cette fois, avant que le séchage ne soit complet, vous appliquerez sur l'objet avec un tampon d'ouate, du bisulfure d'étain. Frottez doucement avec très peu de poudre sur le tampon.

Il y a dans le commerce de très beaux moulages que vous pouvez ainsi rehausser joliment.

L'utilité du citron

Avec du jus de citron chauffé on enlève les taches de rouille sur le linge.

Un vermicelle simple pour les enfants

C'est un vieux remède, dit de bonne femme, mais il est parmi les excellents: faites infuser deux ou trois gousses d'ail dans du lait ou dans du bouillon. Retirez l'ail, faites absorber le liquide à l'enfant affecté de vers intestinaux.

VAL DAVID

— Mme Joachim Reid est décédée, dimanche dernier, à l'âge de soixante-onze ans. Le service funéraire a eu lieu mercredi. Il fut chanté par le révérend Père Elphège Reid, a.j., neveu de la défunte.

Dans le chœur, on remarquait: M. l'abbé Maurice Monty, curé de la paroisse, et M. l'abbé Alphonse Bécard, vicaire à Sainte-Agathe.

DR CHARLES MATHIEU

Spécialiste des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.
Médecin de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Consultations:
Mercredi de 7 à 9 heures p.m. et
Samedi de 12 à 5 heures p.m.

Bureau
320, St-Georges Tél. 495 St-Jérôme

La Ligue de Quilles

à la Salle Saint-Vincent

REGENT KNITTING

K. Perry 490
P. Lachance 342
A. Tessier 400
C. Mailloux 433
A. Lanthier 460

DOMINION RUBBER

Piout 423
Huot 314
Wilsey 380
Hébert 444
Blain 459

Regent Knitting gagne 3 parties.

LES BANQUES

Legris 241
Legault 175
Aubin 259
Henrichon 268
Wilson 325
..... 1268

RESTAURANT PAQUETTE

R. Aubin 291
Martin 229
Léonard 290
M. Aubin 372
H. Aubin 397

Restaurant Paquette gagne 3 parties.

DESORMEAUX (Coca-Cola)

C. Robert 198
J. B. Robert 275
A. Brisson 239
E. Desormeaux 213
Henry 379

TAXI

Sigoin 212
A. Leblanc 275
Pilon 284
P. Ponzé 303
C. St-Michel 324
..... 1398

Taxi gagne 3 parties

ROCHON (Radio)

A. Chériar 214
H. Duval 336
A. Paquin 266
J. T. Clément 289
Pitt 359

REX — R. SAINT-VINCENT

Beaulieu 224
Gazeau 222
O. Duval 254
C. Vezeau 365
L. Humault 379

Rochon gagne 2 parties.

LIMOGES (Restaurateur)

Tessier 416
C. Pelletier 328
O. Duval 385
Labelle 347
Mailloux 349

PROFESSIONNELS

P. Wilson 381
Laurence 348
C. Fortier 302
Vermette 365
Y. Boudreault 459

Les Professionnels gagnent 2 parties.

Pour rendre le papier à l'épreuve du feu

Vous n'avez qu'à tremper le papier que vous désirez mettre à l'épreuve du feu dans une forte solution d'eau

RODRIGUE BELANGER

ASSURANCES GENERALES
Feu, Vie, Accidents et Maladie,
Automobile, Plate Glass
Représentant Yorkshire

Téléphone 60-J
169, ST-GEORGES ST-JEROME

PETITES ANNONCES

Tarif: 50c. par insertion; \$1.00 pour 3 insertions.
Strictement payable d'avance
N.B. — Les petites annonces que nous recevons par téléphone ne seront pas publiées.

DEMENAGEMENT. — Mes clients sont priés de prendre note qu'au mois de mai ma boutique de barbier sera transportée au No 268, Brière, voisin du marché Saint-Louis. Roméo Bisson. 1-17-3

A VENDRE. — Propriété au centre des affaires, à Saint-Jérôme. Vrai bon placement, rapportant 10%. Baux à long terme. Proposition sérieuse. Considérera échange. S'adresser à Lucien Parent, 347, Rue Saint-Georges, Saint-Jérôme. 3 f. 3-3

DEMANDE A LOUER environ 10 arpents de bonne terre pour jardinage, avec maison, poulailler, écurie, situés dans un rayon de 3 milles de St-Jérôme. Pour renseignements écrire à J. Bergeron, 142 Saint-Jean-Baptiste, Pointe-aux-Trembles, P. Qué.

A LOUER. — 1 logement, 5 pièces, chauffées à l'eau chaude, chambre de bain eau chaude et froide, plancher bois franc, belle véranda. S'adresser à 221 alabelle ou 30 Avenue Legault. Le logement peut être occupé dès maintenant. 3-3-3

— ON DEMANDE du lavage dans maisons privées. S'adresser à 74 Labelle, Saint-Jérôme, ou à l'Avenir du Nord.

PERDU. — Chapelet noir monté en or a été perdu vers le 25 février. Prière de le rapporter au presbytère. 1-10-3

A VENDRE. — Cheval et jument noirs, 6 et 8 ans, beau "span" à cause de leur ressemblance, 2950 livres. Prix raisonnable. S'adresser à D.-A. Desnoyers, Agent de la Moisson, Saint-Jérôme. 3-10-3

AVIS. — Je donne avis que je ne suis responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit. Signé: Emery Daoust, St-Jérôme. 3-10-3

A. COURCELLE

ELECTRICIEN

Ouvrage général. — Spécialité: Réparations de Radios.
30, ST-VINCENT STE-AGATHE

MONT-ROLLAND

— A la séance du conseil municipal de Mont-Rolland, l'ordre du jour suivant a été adopté sur proposition du conseiller Albert Forget, appuyé par le conseiller Albert Morin: "Que les membres de ce conseil ont appris avec peine le décès de l'épouse du conseiller Damase Nadon, et le prient, ainsi que sa famille, de bien vouloir accepter l'expression de leur cordiale sympathie dans le deuil qui vient de le frapper, et que copie de cette résolution soit transmise à M. Damase Nadon ainsi qu'à L'Avenir du Nord pour publication."

Prenez une CEPHANOL

Pour soulager véritablement

Le Mal de tête, Grippe, Névralgie, mal de dents, douleurs périodiques, Rhumatisme et autres affections semblables.

Les tablettes CE-PHA-NOL s'attaquent à la cause même du mal sans affecter le cœur ni l'estomac. Leur action s'ajoute et sûre est due à leur composition particulière, préparée par des pharmaciens chimistes expérimentés. Les Ce-Pha-Nol sont des tablettes composées. Vous verrez la différence entre les véritables Ce-Pha-Nol et les tablettes ordinaires.

Boîte blanche et violette

Procurez-vous les Ce-Pha-Nol chez votre épicière, marchand général ou pharmacien

alun. Quand il sera sec, répétez l'opération deux ou trois fois. Après, vous pourrez l'exposer aussi longtemps que vous voudrez à la lumière d'une chandelle et il ne brûlera pas.

Naturellement, vous ne devez pas parler de votre procédé à vos amis, sans cela, vous ne leur causeriez aucune surprise.

Cartes professionnelles

EUCLIDE ROY L.L.L.

Licencié en droit
AVOCAT

Bureau ouvert tous les soirs

439, St-Georges Tél. 466
Saint-Jérôme, Co. Terrebonne

Téléphone 310

Raymond Raymond

Avocat et Procureur

349, LABELLE, ST-JEROME

samedi et dimanche à Sainte-Agathe

Bureau: 400, rue Labelle — Tél. 25

résidence: 200, rue Labelle — Tél. 197

LEOPOLD NANTEL

AVOCAT — PROCUREUR
SAINT-JEROME, Co. de Terrebonne.

Bureau ouvert tous les soirs

Avocat conseil:

Hon. W.-B. NANTEL, C.R.

Téléphone 70

CONSULTATIONS

9 heures à 9 heures

Dr Charles Contant

Chirurgien-Dentiste

En haut du Woolworth

299, rue Saint-Georges

Saint-Jérôme

ARMAND BRIEN

NOTAIRE

TOUS LES JOURS A

Tél. 13 r 4 Saint-Sauveur des Monts, Qué.

TELEPHONE 275

Résidence:

11, Rue LABELLE

Dr W.-B. Desmarteau, A.V.C.

MEDECIN-VETERINAIRE

Service vétérinaire

dans l'Armée Impériale

211 Rue SAINT-GEORGES

SAINT-JEROME

BUREAU existant à St-Jérôme

depuis 32 ans

Vendeurs autorisés des Autos DODGE Bros.

312, rue St-Georges Tél. 58

St-Jérôme, Qué.

Téléphone 54

42, rue Principale

Dr GUY LEFORT

Chirurgien Dentiste

Travail sans douleur

STE-AGATHE DES MONTS

TELEPHONE HArbour 0318